



SAINT MARTIN Distribution AEP – Eau Potable

2025

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL 4

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE 5

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE 6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE 7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE 8
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE 10

LE CONTRAT 11

LA VIE DE VOTRE CONTRAT 12
Les avenants du contrat 12

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 13

NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME 14
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT 19
LES ACTEURS INSTITUTIONNELS 20

LE PATRIMOINE DE SERVICE 21

VOTRE PATRIMOINE 22
LE RESEAU 22
Répartition des canalisations par matériaux : 22
Répartition des canalisations par diamètre : 22
LES COMPTEURS 23

LE SERVICE AUX USAGERS 24

VOS BRANCHEMENTS 25
LES VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES HORS VENTE EN GROS (VEG) 25
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES 25
TARIF AU 1ER JANVIER 2026 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³ 26

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 27

LA SYNTHESE DES VOLUMES 28
L'EVOLUTION DES VOLUMES 28
L'EVOLUTION DES RENDEMENTS ET INDICES 29
LES RENDEMENTS DU RESEAU 29
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP) 29
L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC) 29
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC) 29
LA CAPACITE DE STOCKAGE 30
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE 30

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 31

SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE (CAP) EN 2025 32
L'EAU TRAITEE (TTP) 32
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE 32
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2025 33

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 34

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007 35

LES INTERVENTIONS REALISEES 38

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 39

saur Saint-Martin

Bilan des interventions d'exploitations 39
Source de pertes dans les réseaux d'eau : 39
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 40
Répartition des interventions de maintenance selon leur type 40
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION 41
LE CARE 45
LE CARE 46
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE 47
ANNEXES 50
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE 51
LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION 52
ATTESTATIONS D'ASSURANCES 54
Attestation Dommages aux Biens 54
Responsabilité civile 55
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 56
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement 60
Attestation Tous risques chantiers 61
LE PATRIMOINE DE SERVICE 62
LE PATRIMOINE DE SERVICE 63
Les installations de production 63
Les installations de production 63
Les ouvrages de stockage 63
Installations de surpression 64
LE RESEAU 64
Les équipements de réseau 65
LES COMPTEURS 67
LE SERVICE AUX USAGERS 68
LA GESTION CLIENTELE 69
Les branchements par commune : 69
Les clients par commune : 69
Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève : 69
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours : 69
Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG) 70
Les consommations par tranche 70
LA FACTURE 120 m^3 73
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU 75
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE 83
LES VOLUMES D'EAU 84
Synthèse des volumes sur l'année calendaire 84
$\mathbf{Volumes\ mis\ en\ distribution = Volumes\ produits + Volumes\ import\acute{e}s - Volumes\ export\acute{e}s}$ 84
Volumes mensuels en (m^3) sur 5 années consécutives 84
Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice 84
Les volumes prélevés mensuels par ressource 85
Les volumes produits mensuels par ressource 85
Les volumes importés mensuels par ressource 85
Les volumes exportés mensuels par ressource 85
FORMULE DE CALCUL PERMETTANT D'ETABLIR LES VOLUMES SUR LA PERIODE DE RELEVE IMPOSEE PAR LA CLIENTELE 86
LES INDICATEURS 87

Le Rendement IDM (Indicateur du maire) 87
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés 89
L'Indice Linéaire de Consommation 90
CONSOMMATION D'ENERGIE 91
CONSOMMATION DE REACTIFS 93
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE 94
L'EAU BRUTE (CAP) 95
Synthèse des analyses sur l'eau brute 95
L'EAU TRAITEE (TTP) 95
Synthèse des analyses sur l'eau traitée 95
Dépassement de limite de qualité sur l'eau traitée : 95
L'EAU DISTRIBUEE (UDI) 95
Synthèse des analyses sur l'eau distribuée 95
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 97
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE : 98
DETAIL DE L'INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU : P108.3 102
LES INTERVENTIONS REALISEES 103
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION 104
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE 123
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT 124
ATTESTATIONS D'ASSURANCES 131
Attestation Dommages aux Biens 131
Responsabilité civile 131
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment) 133
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement 137
Attestation Tous risques chantiers 138
LE GLOSSAIRE 139

EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire pour l'année 2025. Ce document compile les informations et données techniques qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler sur votre territoire.

Les enjeux de l'eau et de l'assainissement dans les territoires d'outre-mer français constituent aujourd'hui un défi majeur à la fois sanitaire, social et environnemental. Dans des espaces insulaires ou l'accès continu à une eau potable de qualité reste inégal, et dépend fortement des infrastructures, des ressources naturelles disponibles et des contraintes climatiques.

Dans plusieurs de ces territoires, les réseaux d'adduction d'eau sont vieillissants, parfois devenus insuffisants face à la croissance démographique. Les pertes en eau peuvent être très importantes, tandis que certaines populations subissent des coupures régulières ou doivent recourir à des solutions alternatives. Cette situation accentue les inégalités sociales et pose des risques sanitaires. L'assainissement représente un défi tout aussi crucial : le recours à des dispositifs individuels défaillants entraînent parfois des pollutions des sols, des rivières et du littoral, avec des conséquences directes sur la biodiversité, la pêche et le tourisme.

Ces fragilités structurelles sont aujourd'hui amplifiées par les changements climatiques. L'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations et la fréquence accrue des événements extrêmes (cyclones, sécheresses ou pluies tropicales) perturbent fortement le cycle de l'eau. Les périodes de sécheresse plus longues réduisent les ressources disponibles, tandis que les pluies violentes dégradent les infrastructures et favorisent la contamination des captages.
Face à ces enjeux, l'adaptation climatique et la modernisation des services d'eau et d'assainissement apparaissent indispensables. Cela implique des investissements importants pour rénover les réseaux, sécuriser les captages, développer la réutilisation des eaux usées traitées et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Dans un contexte de dérèglement climatique global, je suis convaincu que les territoires ultramarins, particulièrement exposés, peuvent aussi devenir des laboratoires d'innovations en matière de gestion de l'eau, conciliant protection de l'environnement, résilience climatique et développement durable.

À travers ce rapport annuel, nous souhaitons initier un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour vous accompagner dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux des usagers.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de votre confiance, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau et protéger les milieux naturels.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

Fabrice HAZARD

Directeur général

Caraïbes et Océan Indien

DocuSigned by:
Fabrice HAZARD
48DA658F10194BA...

saur
Saint-Martin



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE

1 ouvrages de prélèvement

1 stations de production

2 200 151 m³ produits sur la période de relève ramenés à 365 jours

0 m³ importés sur la période de relève ramenés à 365 jours

0 m³ exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours

6 ouvrages de stockage, soit **15000 m³** de stockage

2 200 151 m³ distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours

4 stations de surpression

155.8 kml de réseau

15 454 branchements dont **121** neufs



109 fuites sur conduites réparées

402 fuites sur branchements réparées

100% des analyses ARS bactériologiques conformes

96% des analyses ARS physico-chimiques conformes

71.6% de rendement de réseau

11 m³/km/j d'Indice linéaire de perte

26.8 m³/km/j d'Indice linéaire de consommation

1 524 353 m³ consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours

Prix de l'eau : **9,59€ TTC/m³** Au 1er janvier 2026 pour une facture de 120 m³

saur Saint-Martin

COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2024	2025	Evolution N/N-1
Volumes produits sur la période de relève de ramenés à 365 jours (m^3)	2 060 564	2 200 151	6,77%
Volumes importés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	0	0	-
Volumes exportés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	0	0	-
Volumes distribués sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	0	0	-
Volumes consommés sur la période de relève ramenés à 365 jours (m^3)	1 402 294	1 524 353	8.7 %

Patrimoine	2024	2025	Evolution N/N-1
Linéaire de réseaux (km)	157.1	155,8	-0,83%
Nombre de branchements	15201	15454	1,66%

Indices clés	2024	2025	Evolution N/N-1
Rendement de réseau (%)	71.7%	71,60%	-0,14%
Indice Linéaire de Consommation (m^3/km/jour)	24.5	26,8	9,39%
Indice Linéaire de Perte (m^3/km/jour)	10.1	11	8,91%

Qualité de l'eau	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre d'analyses bactériologiques réalisées	82	74	-10%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	100%	100%	0%
Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées	90	76	-15%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	100%	96%	-4%

Interventions	2024	2025	Evolution N/N-1
Nombre de fuites sur conduites réparées	130	109	-16,15%
Nombre de fuites sur branchements réparées	385	402	+4,41%

Prix de l'eau	2024	2025	Evolution N/N-1
Prix de l'eau au 1er janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m^3 (€ TTC / m^3)	9,49	9.59	1,1%

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

GOUVERNANCE

Février 2025 : Désignation de M. Alain CYRILLE, Directeur EEASM
Octobre 2025 : Nomination de M. Fabrice HAZARD, Directeur Général SAUR Caraïbes & Océan indien

Janvier 2025
Saint-Martin – Fin de la grève et signature d'un protocole d'accord
Le mouvement social engagé à la fin de l'année 2024 a pris fin le 10 janvier 2025 à la suite de la signature d'un protocole d'accord entre la Direction et les organisations représentatives

Avril 2025
La Savane – Casse sur la canalisation DN 300 et perturbations de distribution
Une casse est survenue sur la canalisation principale DN 300 à La Savane, entraînant des perturbations de la distribution d'eau potable dans les secteurs alimentés par cette conduite. Les équipes sont intervenues pour effectuer les réparations et rétablir progressivement l'alimentation en eau.
Enjeu : Assurer une réparation rapide sur une conduite stratégique afin de réduire l'impact sur les usagers et sécuriser la continuité du service.

Juin 2025
Grand Case – Coupure d'alimentation suite à une casse sur la conduite principale
Une casse sur la conduite principale a entraîné l'interruption de la distribution d'eau potable entre La Savane et Oyster Pond le temps des réparations. Les équipes sont intervenues afin de rétablir le service dans les meilleurs délais.
Enjeu : Assurer une remise en service rapide afin de limiter les perturbations pour les usagers et maintenir la continuité de l'alimentation en eau.



Juillet 2025
Galisbay – Coupures sectorielles suite à des casses à l'UPEP
Des casses matérielles à l'UPEP de Galisbay ont interrompu la production d'eau.
Afin de préserver les volumes disponibles et d'organiser les opérations de réparation dans des conditions maîtrisées, des mesures ponctuelles de gestion de la distribution ont été mises en œuvre. Les équipes SAUR Saint-Martin ont assuré la sécurisation des interventions, le traitement des avaries et le rétablissement progressif des capacités de production.
Enjeu : maintenir l'approvisionnement du territoire tout en garantissant la sécurité des interventions et la préservation des stocks stratégiques.

Juillet 2025
Quartier d'Orléans – Casse sur la canalisation DN 200 et coupure de distribution
Une casse sur la canalisation principale DN 200 à Quartier d'Orléans a entraîné l'interruption de la distribution d'eau potable entre Quartier d'Orléans et Oyster Pond, le temps des réparations.
Enjeu : Rétablir rapidement l'alimentation en eau sur un axe majeur du réseau.

Septembre 2025
Morne Valois – Casse sur la conduite principale et interruption de distribution
Une casse sur la conduite principale à Morne Valois a provoqué l'interruption de la distribution d'eau potable entre Morne Valois et Oyster Pond. Les équipes sont intervenues pour réparer la conduite et rétablir l'alimentation en eau sur la zone.
Enjeu : Garantir la continuité d'alimentation sur un secteur étendu alimenté par une conduite stratégique.

Décembre 2025

Terres Basses – Casse majeure sur le réseau et interruption de distribution
Une casse majeure sur le réseau de distribution a entraîné l'interruption de l'alimentation en eau potable aux Terres Basses.
Enjeu : Assurer la continuité de service sur une zone résidentielle isolée nécessitant une réactivité renforcée.

Décembre 2025
Sandy Ground – Série de casses sur le réseau et interruption de distribution
Trois casses successives sur le réseau de distribution ont entraîné l'interruption de l'alimentation en eau potable depuis le rond-point de Sandy Ground jusqu'aux Terres Basses.
Enjeu : Réparer rapidement plusieurs avaries simultanées afin de sécuriser l'alimentation en eau sur un axe stratégique.

L'année 2025 a été notamment marquée par plusieurs ruptures de canalisations sur les axes structurants du réseau. La récurrence de ces avaries traduit le vieillissement des infrastructures de distribution et confirme la nécessité d'un programme de renouvellement patrimonial, dont la maîtrise d'ouvrage relève de la Collectivité.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Réhabilitation des réseaux AEP – Grand-Case : Travaux de renouvellement des canalisations et de réhabilitation des postes de refoulement sur le secteur de Grand-Case, en lien avec le périmètre de l'école, afin d'améliorer la fiabilité de la distribution et de réduire les risques de rupture de service.

Renouvellement des réseaux AEP – Quartier d'Orléans : Remplacement des canalisations vétustes sur le secteur de Quartier d'Orléans, permettant de réduire les pertes en réseau et d'améliorer la qualité de service aux usagers de ce secteur.

Travaux de maintien en condition opérationnelle – UPEP Galisbay : Réalisation de travaux de maintien sur l'unité de production d'eau potable de Galisbay afin de garantir la continuité et la fiabilité de la production d'eau potable sur l'île.

Renouvellement des réseaux AEP – Rue de Hollande : Remplacement des canalisations sur la Rue de Hollande dans le cadre du programme de renouvellement patrimonial du réseau de distribution.



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat SAINT MARTIN Distribution AEP est délégué à SAUR Saint Martin dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé le 15/11/2018, prenant effet le 01/12/2018, arrivera à échéance le 30 novembre 2028.



Les avenants du contrat

Décembre 2023 : Avenant n°1 - MISE EN PLACE D'UN BOUCLIER TARIFAIRE



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

NOTRE RAISON D'ETRE, NOTRE BOUSSOLE A LONG TERME

La raison d'être de notre entreprise est de militer pour que tous les acteurs (municipalités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine, gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes, nous nous engageons à agir et à convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète. »

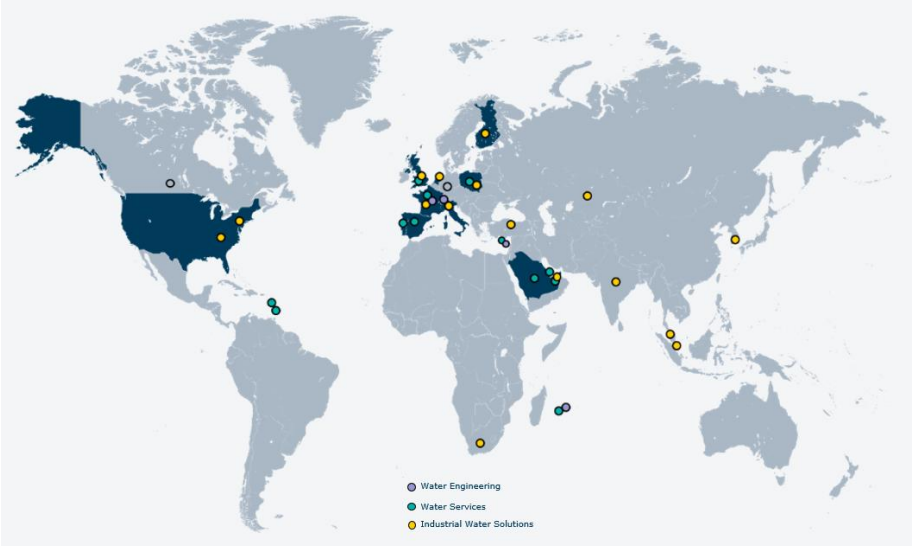
Lutter contre le stress hydrique mondial grâce à une approche client personnalisée

Les fortes précipitations, les cyclones, les sécheresses, les inondations, ou encore les variations de qualité de l'eau constituent autant de défis qui appellent des solutions adaptées.

Le Groupe Saur, acteur exclusif du secteur de l'eau en France et à l'international met son expertise au service de territoires très divers et contribue, sur plusieurs continents, à relever les défis du stress hydrique.

Doté d'une présence forte en **Péninsule ibérique, à Chypre, aux Antilles, au Moyen-Orient** et dans d'autres régions, Saur est un opérateur de pointe en infrastructures et en technologies hydriques**. En France**, Saur est le premier fournisseur d'eau des zones rurales confrontées à des enjeux majeurs de disponibilité et de qualité de la ressource.

En **Amérique du Nord comme en Europe,** le Groupe est un leader reconnu en solutions technologiques de pointe pour ses clients industriels.



4 POLES POUR AGIR SUR CHAQUE ETAPE DU CYCLE DE L'EAU :

Municipal Water Services

- Gestion complète du service public de l'eau et/ou de l'assainissement, selon différents modèles contractuels (délégation, affermage, régie intéressée, PPP).
- Conception, entretien et modernisation des installations et systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées.
- Prise en charge de la relation avec les usagers et du suivi des abonnements, de la qualité de service et de la satisfaction client.

Water Engineering

- Conception et réalisation d'ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées, en France et à l'international.
- Ingénierie technique, études, maîtrise d'œuvre et pilotage de projets clés en main.
- Développement de solutions innovantes et durables répondant aux enjeux climatiques et aux besoins locaux.

Industrial Water Solutions

- Solutions sur mesure pour la gestion et le traitement des eaux industrielles, adaptées aux spécificités de chaque secteur (agroalimentaire, chimie, énergie, etc.).
- Conception, exploitation et optimisation d'installations visant à améliorer la performance environnementale et opérationnelle des sites.
- Services contractuels flexibles (BOT, BOOT, O&M, etc.) intégrant innovation, conformité réglementaire et économie circulaire.

Saur Services

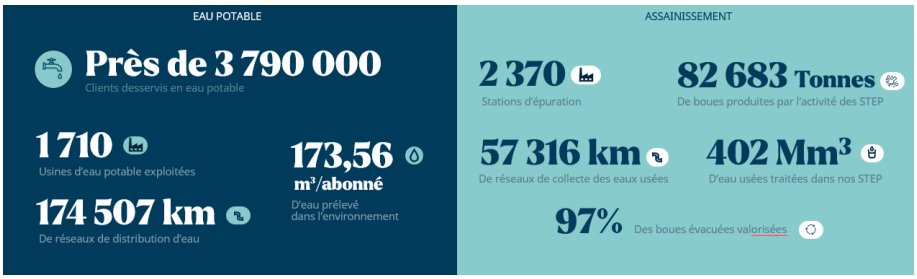
- Offre complémentaire aux activités cœur de métier, pour renforcer chaque étape du cycle de l'eau.
- Services spécialisés pour les collectivités, les industriels et les promoteurs : hydrocurage, valorisation des boues, réutilisation des eaux grises, gestion et traitement des déchets, etc.
- Solutions ciblées pour renforcer la résilience des territoires et accompagner la transition écologique.

saur France

ACCELERATEUR DE LA TRANSITION HYDRIQUE

Nous travaillons quotidiennement pour faire en sorte que ceux que nous desservons disposent de l'eau dont ils ont besoin, en quantité et en qualité adéquates.

Nous nous engageons pour la sobriété en amont et l'optimisation en aval, où chaque goutte d'eau prélevée est une goutte d'eau utile.

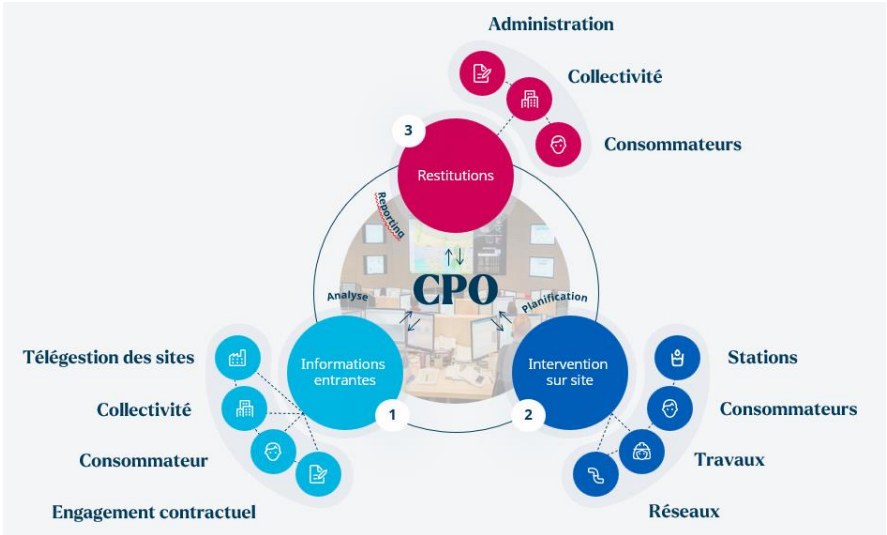


Nos forces pour une performance durable

Nos Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) sont présents sur tout le territoire pour faciliter, optimiser et moderniser la gestion de l'eau par les collectivités.

Le CPO, c'est tout d'abord des milliers de capteurs judicieusement installés qui vont récolter, qualifier et détecter la moindre anomalie ou défaillance sur les installations.

Toutes ces données sont alors centralisées au CPO, véritable cerveau garant de chaque opération menée sur les installations.



saur Saint-Martin

LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Pour un impact positif sur la société et l'environnement

Si notre raison d'être, #MissionWater, est la boussole qui guide nos choix stratégiques, notre feuille de route RSE - Responsabilité Sociétale de l'Entreprise - en est son incarnation opérationnelle. Guidés par des engagements RSE concrets, nous accélérons notre transformation pour vous proposer des modèles plus durables et plus résilients de gestion et d'usage de la ressource en eau.

Preuve de son engagement Saur a **lié sa performance financière à sa performance RSE** : en réalisant l'émission d'obligations durables, via notamment l'émission des premières Obligations Bleues du marché privé tricolore qui lient le coût de financement de notre dette à l'atteinte d'objectifs RSE sur le climat, la diversité et la transition hydrique.

Auditée chaque année, notre expertise RSE est garantie par **nos certifications ISO sur les 4 volets Qualité - Sécurité – Environnement - Énergie** et par **Ecovadis,** Agence référente pour l'évaluation de la performance de la **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.**

Des enjeux environnementaux

Le cœur de notre savoir-faire

Améliorer les rendements et optimiser l'assainissement : deux priorités pour conjuguer performance opérationnelle et respect de l'environnement.

Agir pour le climat

Nous accompagnons la transition énergétique et climatique des territoires. Notre objectif : réduire de 15 % nos émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité (scopes 1 et 2) d'ici 2032. Pour atteindre cette ambition, nous activons neuf leviers majeurs, dont la décarbonation de la mobilité, le développement et l'approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables, l'amélioration des rendements des usines et réseaux, l'optimisation des processus d'assainissement et la décarbonation de notre chaîne d'approvisionnement. À horizon 2050, nous visons le "net zero".

Décarboner la mobilité

Saur France a par exemple engagé une politique d'électrification de sa flotte de véhicules légers, avec l'objectif d'atteindre un taux de 40% du parc en véhicules électriques, d'ici 2030.

Décarboner la consommation d'électricité

En complément d'actions d'efficacité énergétique, depuis 2023, SAUR a déployé une stratégie de décarbonation de sa consommation d'électricité. Ainsi, 100% de la consommation du Groupe est couverte par l'achat de certificats de garantie d'origine renouvelable.

SAUR accélère également la mise en place de projets de production d'électricité in-situ, avec par exemple l'inauguration de 25 nouvelles centrales solaires en 2025, soutenue par la création d'une cellule interne dédiée. Ces solutions permettent de produire de l'électricité verte, locale, et de limiter l'impact de potentielles futures crises énergétiques.

Notre enjeu est de consommer moins mais également mieux. Grâce à l'effacement électrique et à la tarification en « spot », SAUR peut ajuster ses usages pour soutenir le réseau national en période de tension. En été, consommer en journée est plus avantageux, car l'électricité solaire y est plus abondante, moins chère et moins carbonée qu'en heures creuses nocturnes.

Des enjeux sociaux

Assurer la sécurité des collaborateurs



La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales chez Saur, avec un objectif unique : zéro accident. L'entreprise déploie une politique proactive incluant :

- **Formations et tests** sur les 10 règles vitales pour les équipes terrain.
- **Formation continue** et vigilance partagée : chaque collaborateur est acteur de sa sécurité et celle des autres.
- **Événements annuels** (*Safety Event*) et journées sécurité pour sensibiliser à la prévention, aux risques métiers, au bien-être et aux gestes de secours.
- **Intégration sécurisée des nouveaux arrivants** via un accompagnement structuré par des mentors pendant 6 mois.
- **Engagement fort** : respect strict des procédures, management impliqué, traitement des presqu'accidents et promotion d'une culture sécurité.

Contribuer à l'insertion et l'emploi local

Chez Saur, nous plaçons le développement et l'épanouissement de nos talents au cœur de nos priorités. Former, accompagner et faire grandir les jeunes générations, c'est aussi contribuer à l'ancrage territorial de notre entreprise. Nous facilitons l'accès à l'emploi pour tous, via le recrutement sans période d'essai, des partenariats avec des acteurs locaux, des missions auprès d'ESAT, et la participation régulière à des événements emploi.

Saur s'engage aussi pour la formation locale, en accueillant des jeunes en stage ou alternance, organisant des visites de sites et menant des actions de

sensibilisation scolaire pour mieux faire connaître les métiers et les enjeux de l'eau.

Favoriser la mixité et l'égalité

Depuis 2009, Saur est signataire de la charte de la diversité de l'IMS. La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Saur favorise la diversité et la parité via des politiques actives et une démarche continue pour l'égalité professionnelle. Depuis plusieurs année, Saur obtient la note globale de **99/100** pour **l'index de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes** défini par le ministère du travail.

Favoriser l'inclusion

Le Groupe SAUR a signé en 2025 une convention de partenariat avec l'Agefiph (Association chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap), afin de renforcer son accompagnement en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi et de sensibilisation au handicap. Ainsi, par exemple, 100 % des recruteurs de Saur ont été sensibilisés au handicap.

Valoriser l'engagement professionnel

Un partenariat national avec le SDIS permet à nos collaborateurs de concilier leurs missions chez Saur et leur engagement comme sapeurs-pompiers volontaires, renforçant ainsi la sécurité des territoires et la solidarité au sein de nos équipes

Sensibiliser à la RSE

À l'occasion de la semaine du développement durable, plus de 1 700 collaborateurs ont participé à un challenge RSE collectif, via une application dédiée favorisant les éco-gestes, la mobilité douce et la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

Des enjeux sociétaux

Accompagner les clients fragiles et donner un accès équitable à l'eau

Nous veillons à garantir l'accès au service pour tous, en adaptant nos modalités d'accompagnement aux situations de fragilité, notamment par la possibilité de plans de paiement personnalisés et la généralisation de prélèvements mensuels pour mieux gérer le budget. Nous multiplions également les actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau.

Les conseillers clientèle sont également formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, par notamment l'application des pratiques recommandées dans le guide élaboré par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires « Bien accueillir les personnes handicapées ».

Réaliser des achats durables

Nous privilégions les achats locaux et responsables, en intégrant systématiquement des critères de développement durable et en favorisant les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans nos partenariats.

Solidarité & Engagement



Notre fonds Saur Solidarités soutient, via l'engagement de nos collaborateurs, des projets favorisant l'accès à l'eau, l'insertion et l'aide aux personnes en situation de handicap, en partenariat avec les associations locales.

Éthique et conformité

Saur garantit la transparence et l'intégrité de ses pratiques via sa certification ISO 37 001 et des programmes de formation à l'éthique et à la lutte contre la corruption. Un dispositif de signalement sécurisé est mis à disposition de tous les collaborateurs et partenaires.

Neutralité & Service public

Conformément aux dispositions de la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021, nous sommes tenus d'assurer l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public. A cette fin, nos collaborateurs sont tenus lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, de s'abstenir notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, de traiter de façon égale toutes les personnes et de respecter leur liberté de conscience et leur dignité.

Dans le cadre du dispositif de signalement public de Saur, un processus spécifique a été ajouté pour remonter les manquements éventuels concernant la neutralité du service public.

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

La collectivité

Nom de la collectivité : Collectivité de Saint Martin

Le Maire ou Président : Louis MUSSINGTON

Adresse : Rue de la Mairie – Marigot – 97150 Saint-Martin

Téléphone : 0590 87 50 04

e.mail : louis.mussington@com-saint-martin.fr

Le Directeur des services : Natacha PETRINE

Président EEASM : Raphaël SANCHEZ

Le délégataire

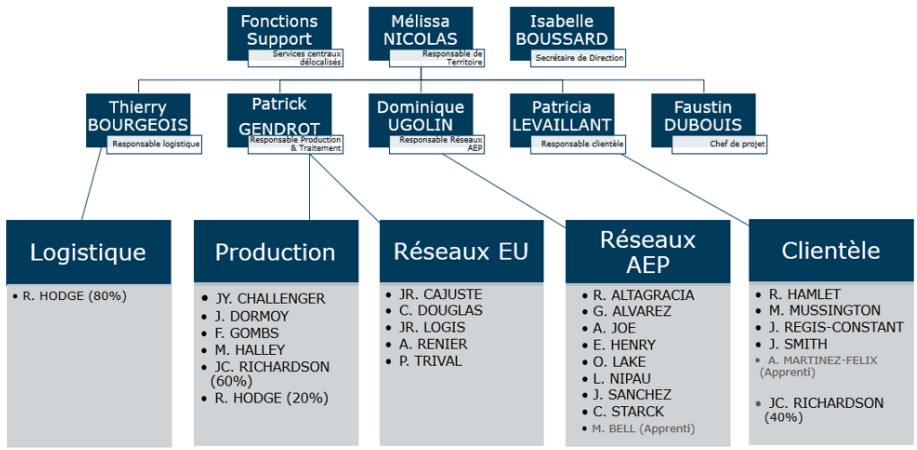
SAUR Saint-Martin

Responsable de Territoire : Mélissa NICOLAS

Adresse : 5, rue Léopold Mingau- Marigot – 97150 Sait Martin

Téléphone : 0590 29 39 66

ORGANIGRAMME Saint-Martin



LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

Agence régionale de santé

Interlocuteur : Paul GUIBERT

Directeur territorial de St Martin et St Barthélemy

Adresse : 32, Rue Canne à Sucre – Hope Estate – 97150 Saint-Martin

Téléphone : 05.90 27.60.00

Téléphone : 06.90.49.57.48

e.mail : paul.guibert@ars.sante.fr

DEAL

Interlocuteur : Karim MIKSA

Chef de l'UT DEAL de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Adresse : 23, rue de Spring – Marigot – 97150 Saint Martin

Téléphone : 0590.29.09.20

e.mail : Karim.miksa@developpement-durable.gouv.fr



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Ouvrages de prélèvement	1
Stations de production	1
Stations de surpression	4
Ouvrages de stockage	6
Volume de stockage (m^3)	15000
Linéaire de réseaux (km)	155.8



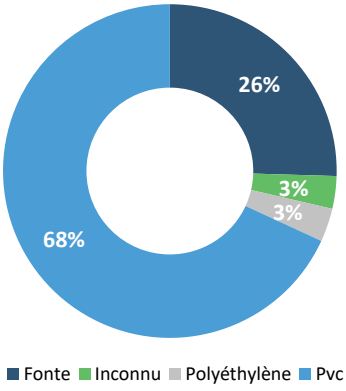
LE RESEAU

Patrimoine	2025
Linéaire de réseaux (ml)	157 799

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport, également appelées feeders, qui ont généralement un diamètre supérieur à 300 mm, ainsi que de conduites de distribution.

Répartition des canalisations par matériaux :

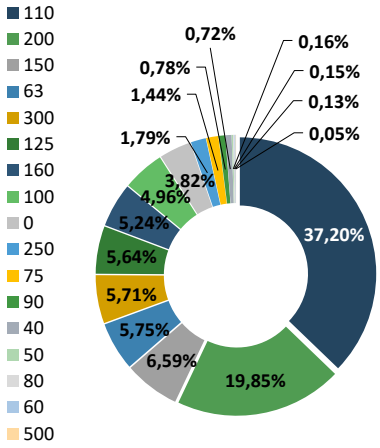
Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les cinq premières catégories sont affichées.



Matériaux	Valeur (%)
Fonte	25%
Inconnu	3%
Polyéthylène	3%
Pvc	68%



Répartition des canalisations par diamètre :

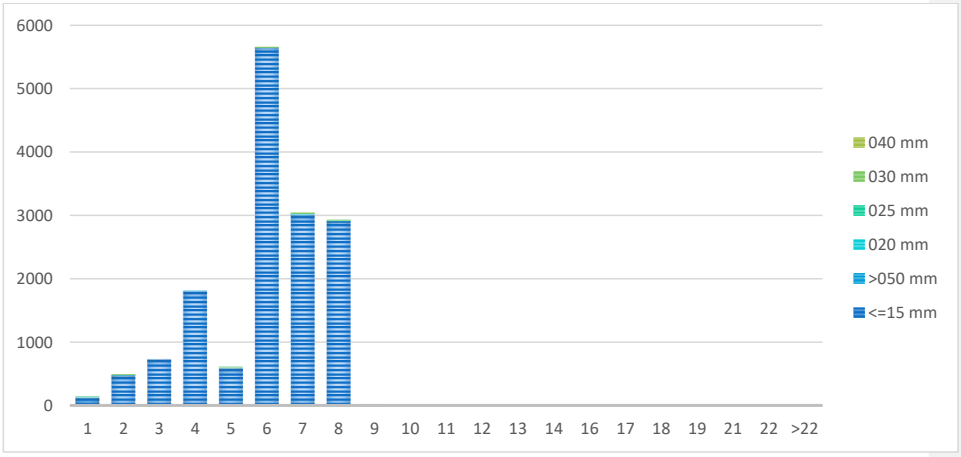


Diamètre	Valeur (%)
110	37,2%
200	19,9%
150	6,6%
63	5,8%
300	5,7%
125	5,6%
160	5,2%
100	5,0%
0	3,8%
250	1,8%
75	1,4%
90	0,8%
40	0,7%
50	0,2%
80	0,2%
60	0,1%
500	0,1%
Total général	**100,0%**

LES COMPTEURS

Il y a au total 15454 compteurs. 453 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2025.

Répartition des compteurs répertoriés sur le contrat selon le millésime des compteurs et leur diamètre en 2025 :







LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

VOS BRANCHEMENTS

	2024	2025
Nombre de branchements	15 201	15 454

Pour une meilleure compréhension :

Le Branchement : Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le client.

Le Client : C'est une personne physique ou morale titulaire d'un contrat.

Les contrats abonnés : Il s'agit du nombre de contrats souscrits. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.

Cas général :
1 Client = 1 Contrat = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :
-1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs
- Compteur domestique
- Compteur d'arrosage

-1 Client = y Contrats = n Branchements = x Compteurs

Exemple : la collectivité souscrit deux contrats : un pour la mairie (1 compteur), la salle des fêtes (1 compteur) la piscine (2 compteurs), etc. un autre contrat pour l'école primaire (1 compteur) et la cantine scolaire (2 compteurs).

LES VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES HORS VENTE EN GROS (VEG)

	2024	2025
Volumes consommés comptabilisés hors VEG (m^3)	1 402 294	1 524 353

Les volumes consommés comptabilisés : Conformément au décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ajustés sur une période de 365 jours. Les volumes en annexes sont relevés au niveau des compteurs clients pendant la période de relève (-j) pour être le plus représentatifs par rapport à la relève réelle des compteurs.

Les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluent pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.

Attention :

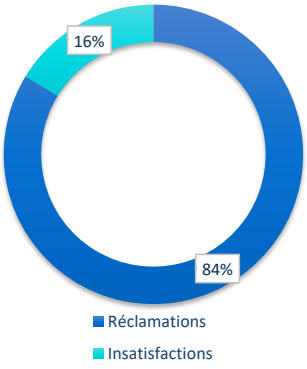
Les volumes consommés comptabilisés hors VEG peuvent être différents des Volumes facturés (dégrèvements).
Les volumes consommés comptabilisés hors VEG sont composés des volumes relevés ainsi que des volumes estimés.

Les volumes facturés : Volumes consommés, ajustés en fonction des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, etc.).

Le présent rapport indique les volumes consommés comptabilisés, tandis que le décompte de gestion présente les volumes facturés.

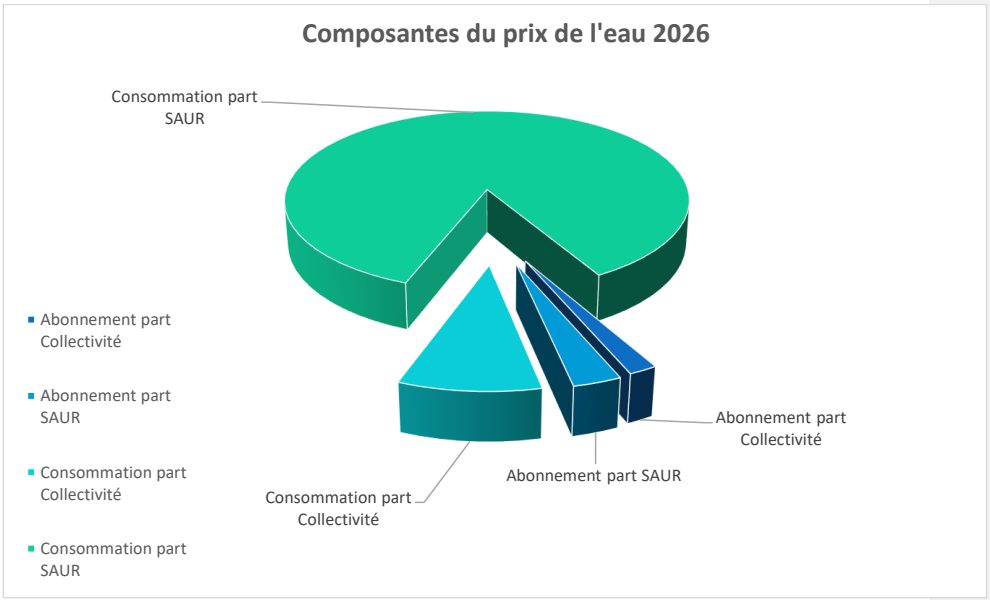
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS REÇUES

Motifs de réclamations (tous modes de transmission)	2024	2025
Réclamations	30	36
Insatisfactions	6	7



TARIF AU 1ER JANVIER 2026 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Eau potable	
Abonnement part Collectivité	21,36 €
Abonnement part SAUR	35,90 €
Consommation part Collectivité	104,79 €
Consommation part SAUR	989,21 €
TOTAL TTC (base 120 m3)	1 151,26 €
Soit	9,59 €/m3



La facture 120m3 2025 est fournie en annexe.



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LA SYNTHESE DES VOLUMES

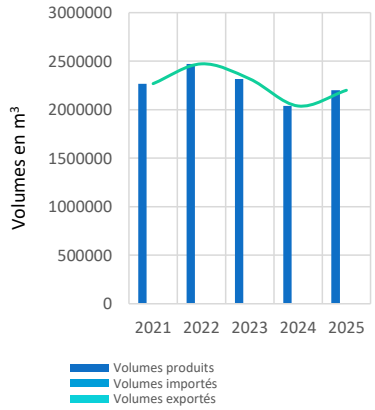
Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de -j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret de décembre 2013.

Synthèse des volumes (m^3) transitant dans le réseau	2024	2025
Volumes produits	2 038 228	2 200 151
Volumes importés	0	
Volumes exportés	0	
Volumes mis en distribution	2 038 228	2 200 151
Volumes consommés comptabilisés hors VEG	1 402 294	1 554 896

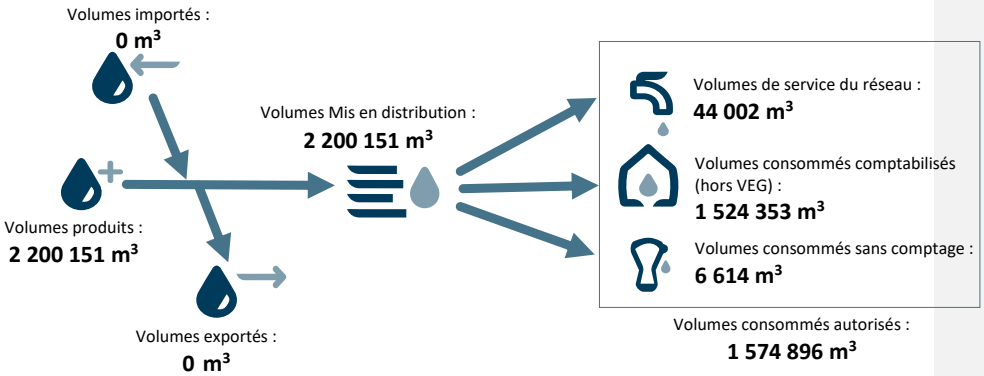
les volumes produits *sont les volumes issus des*

- *ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
- ***les volumes importés*** *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
- ***les volumes exportés*** *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*
- ***les volumes mis en distribution*** *correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.*
- ***les volumes consommés autorisés*** *sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de serrvice du réseau (purges, nettoyage de réservoirs,etc...)*

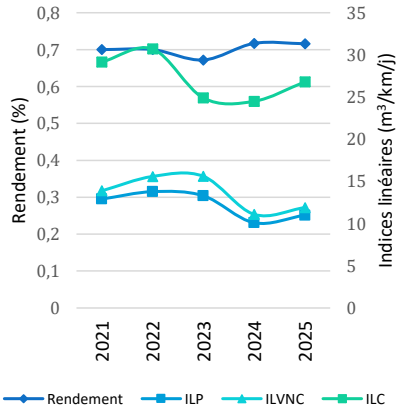
L'EVOLUTION DES VOLUMES







L'EVOLUTION DES RENDEMENTS ET INDICES



LES RENDEMENTS DU RESEAU

	2024	2025
Rendement IDM (%)	71.7%	71.6%

- ***le rendement IDM*** *correspond au ratio des volumes d'eau consommés autorisés sur les volumes mis en distribution.*

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.



L'Indice Linéaire de Pertes (ILP)

	2024	2025
Indice linéaire de pertes (m³/km/j)	10.1	11

- ***l'Indice Linéaire de Pertes (ILP)*** *correspond au volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.*

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

L'INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (ILVNC)

	2024	2025
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	11.1	11.9

- ***l'Indice Linéaire des volumes non comptés (ILVNC)*** *correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.*

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

	2024	2025
Indice linéaire de consommation (m³/km/jour)	24.5	26.8

- ***l'Indice Linéaire de consommation (ILC)*** *correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.*

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

LA CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage du réseau*	15 000 m³
Volume moyen mis en distribution	6 028 m³/j
Capacité d'autonomie	2.48 j

**Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte les volumes des bâches d'eau brute*



LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

Consommation en KWh	2024	2025
UPEP de Galisbay	4 260716	3 837 411
Installations sur réseau de distribution	1 254 445	1 225 755

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO2, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.
Dans ce cadre, SAUR Saint-Martin a mis en place un plan d'action visant à optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées, et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de détecter d'éventuelles dérives.

LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

Réactifs	Conso
Acide sulfurique 96% (m³)	50507
Calcaire terrestre (kg)	96 000
Eau de javel (kg)	13255
ORARED 9% Acide Chlorhydrique (kg)	41678
ORABLU 7% Chlorite de Sodium (kg)	42569
Séquestrant (kg)	5360





LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l’eau, notre priorité

L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. SAUR Saint-Martin œuvre chaque jour afin de vous fournir, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

SYNTHESE QUANTITATIVE DES ANALYSES D'EAU BRUTE (CAP) EN 2025

L'eau brute constitue la ressource issue de l'eau de mer de la Baie de la Potence

	2024	2025
Nombre d'échantillons Bactériologiques analysés	5	6
Nombre d'échantillons physicochimiques analysés	12	6

L'EAU TRAITEE (TTP)

L'eaux traitée est produite par les stations de traitement.

Prélèvements	2024	2025
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	12	11
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	13	11

Nombre total de non-conformité eau traitée	2024	2025
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	1

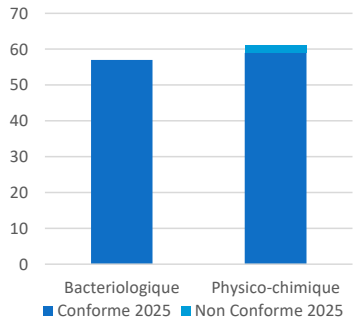
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'eau distribuée est celle disponible chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2024	2025
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	65	57
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	65	59

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2024	2025
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	0	2

Le détail est présenté en annexe.





SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2025

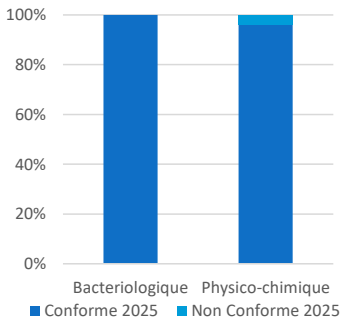
Nombre total d'analyses non-conformes :

Type d'analyse	2024	2025
Analyses Bactériologiques	0	0
Analyses Physicochimiques	0	3

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.

Taux de conformité :

Type d'analyse	2024	2025
Analyses Bactériologiques	100%	100%
Analyses Physicochimiques	100%	96%



Pourcentage d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2025

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité microbiologique	**P102.1 : Taux de conformité des prélèvements d'eau distribuée effectués dans le cadre du contrôle sanitaire par rapport aux normes de qualité pour les paramètres physico-chimiques**	**Somme des volumes consommés comptabilisés et des volumes vendus en gros**
100%	**96%**	**1 524 353**
Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage de prélèvements conformes, réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, conformément à l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	**Somme des volumes produits et des volumes importés**	**P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**	**Volumes prélevés dans le milieu naturel**
71.6 %	**2 200 151 m³**	**50%**	**5 709 409 m³**
Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours. Données de consolidation.	Niveau d'avancement (%) de l'ensemble des démarches administratives et opérationnelles visant à protéger le ou les points de prélèvement situés dans l'environnement naturel	Donnée fournie à titre indicatif Les volumes prélevés sont ceux issus des exhaures. Volumes sur l'année civile

PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	**VP.140 Total de la longueur des canalisations renouvelées au cours des cinq dernières années**	**VP.077 Longueur totale du réseau de distribution au 31/12**	**P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**
6.84 %	**4.391 km**	**155.799 km**	**110/120**
Rapport de la longueur de réseau (à l'exclusion des branchements) renouvelée au cours des cinq dernières années par rapport à la longueur totale du réseau de distribution.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Données de consolidation de l'indicateur P107.2.	Voir le détail du calcul de l'indicateur dans la section dédiée.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P106.3 : Indice linéaire des pertes d'eau sur le réseau	**P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés**	**P110.3 : Indice linéaire de consommation**
11 m³/km/j	**11.9 m³/km/j**	**26.8 m³/km/j**
L'indice linéaire des pertes en réseau évalue les pertes dues aux fuites sur le réseau de distribution. Ces pertes d'eau comprennent à la fois les pertes apparentes (telles que des volumes détournés et des problèmes de comptage) et les pertes réelles (comme les fuites dans les canalisations, sur le réseau, et au niveau des réservoirs).	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue la somme des pertes dues aux fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne sont pas mesurés.	L'Indice linéaire de consommation évalue la quantité d'eau consommée par kilomètre de réseau. Il est utilisé pour évaluer si le rendement du réseau satisfait aux exigences du décret du 27 janvier 2012 en matière de conformité.

SERVICE A L'USAGER		
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/ N+1	**D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/** N	**D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable**
9,49€	**9,39€**	**34 065 habitants**
Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Le détail du prix de l'eau se trouve dans le chapitre dédié.	Donnée de consolidation de l'indicateur D102. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Le nombre d'habitant est établis selon les données ITSEE 2025.

SERVICE A L'USAGER		
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	**P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés**	**P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés**
1 jours	**98,89%**	**2.9 °/₀₀**
Temps d'attente maximum contractuel pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.	Cet indicateur englobe toutes les réclamations écrites de nature diverse concernant le service de l'eau, à l'exception de celles liées aux tarifs pratiqués.

SERVICE A L'USAGER		
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 contrats abonnés	**VP.020 Nombre d'interruptions de service non programmées**	**VP.056 Nombre de contrats abonnés desservis**
1.1 °/₀₀	**16**	**14 857 abonnements**
	Les coupures prises en compte sont les coupures par suite d'incident sur le réseau sans considération du nombre d'abonnés impactés ou de la cause et les coupures dû à une non-conformité de l'eau distribuée, sans que les abonnés concernés aient été informés à l'avance.	Données de consolidation des indicateurs 151.1 et P155.1.

SERVICE A L'USAGER		
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	**VP.268 Montant des factures impayées au 31/12/2025**	**Chiffre d'affaires, facturé en 2024 (hors travaux)**
19.7%	**2 158 905€ HT**	**10 971 200 € HT**
Le taux de factures impayées au 31/12/ 2024 représente la proportion des factures émises au titre de l'année 2024 qui demeurent impayées à la date du 31/12/2025.	Données de consolidation de l'indicateur P154.0. Concerne les factures émises au titre de l'année 2024 qui demeurent impayées à la date du 31/12/2025.	Données de consolidation de l'indicateur P154.0.

SOLIDARITE		
P.109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable	**VP.119 Montants en Euro des abandons de créances**	**VP.232 Volumes consommés comptabilisés incluant les volumes vendus en gros propre à la consommation**
Cet indicateur est calculé automatiquement dans le SISPEA	**1 814 980€**	**1 524 353 m³**
Montant des abandons de créances annuels et des montants versés à un fond de solidarité divisé par le volumes consommés facturés.	Données de consolidation de l'indice P.109.0-1.	Volumes sur la période de relève ramenés à 365 jours. Données de consolidation de l'indice P.109.0-1.



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilan des interventions d'exploitations

Tout au long de l'année, SAUR Saint-Martin réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du nombre d'interventions par type	2024	2025
Nombre de campagnes de recherche de fuites	266	257
Linéaires inspectés (ml)	67 603	49 100
Nombre de fuites trouvées	2 142	153
Réparation de fuites ou de casses sur conduite	130	109
Réparation de fuites ou de casses sur branchement	385	402
Interventions d'entretien	28	74

Le détail des interventions se trouve en annexe.

Mise en sécurité des ouvrages de stockage

L'article L4121-1 du Code du Travail impose à l'employeur d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Le risque de chute de hauteur est un risque majeur identifié dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels de SAUR. Les agents qui interviennent dans le cadre du lavage, de la maintenance ou de l'exploitation des réservoirs sont exposés à ce risque.

Fortement sensibilisée depuis le décès en 2018 d'un agent salarié de l'entreprise lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, SAUR met en œuvre des mesures conservatoires afin de supprimer ce risque lorsqu'il est présent. L'état des lieux dressé par un groupe de travail national spécialisé en Prévention des Risques a conduit à la révision des procédures d'intervention en hauteur et à la réalisation d'audits de sécurité ciblés. Ces audits ont pour objectif d'évaluer les éventuelles carences constatées au regard des normes actuelles, de présenter les mesures correctives nécessaires et d'estimer le montant des travaux pour la mise en conformité des ouvrages concernés. Suivant l'avancement, nos équipes sont amenées à vous présenter les conclusions, accompagnées, lorsque cela s'avère nécessaire, de l'estimation des travaux (sécurisation des voies d'accès, installation de protections collectives...).

Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages et vous invitons à vous reporter au chapitre dédié aux propositions d'amélioration si l'un de vos ouvrages a fait l'objet d'un audit cette année



Source de pertes dans les réseaux d'eau :

L'origine des fuites, qu'elles soient dues à des fissures de canalisation, à des colliers de prise en charge défectueux ou à des joints détériorés, nécessite une action pour les détecter rapidement et efficacement. L'instrumentation des réseaux par l'installation de capteurs permanents ou temporaires connectés à des systèmes de télégestion offre une solution concrète. Ces capteurs améliorent les techniques de corrélation acoustique, facilitant ainsi la détection des fuites.

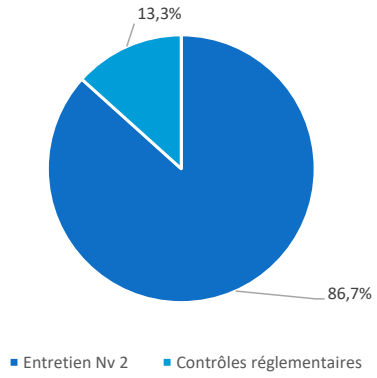
Le vieillissement de certains tronçons du réseau constitue un facteur de vulnérabilité identifié. Les actions de recherche de fuites, de réparation, de sectorisation, d'instrumentation et de renouvellement ciblé contribuent à limiter les pertes et les interruptions de service.
La poursuite d'une programmation patrimoniale priorisée demeure nécessaire afin de traiter durablement les secteurs présentant les taux de casse et de fuite les plus élevés, assurant ainsi une distribution fiable de l'eau potable.

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Nombre d'interventions de maintenance selon leur type	2024	2025
Entretien niveau 2	65	4
Contrôles réglementaires	11	11



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages …). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

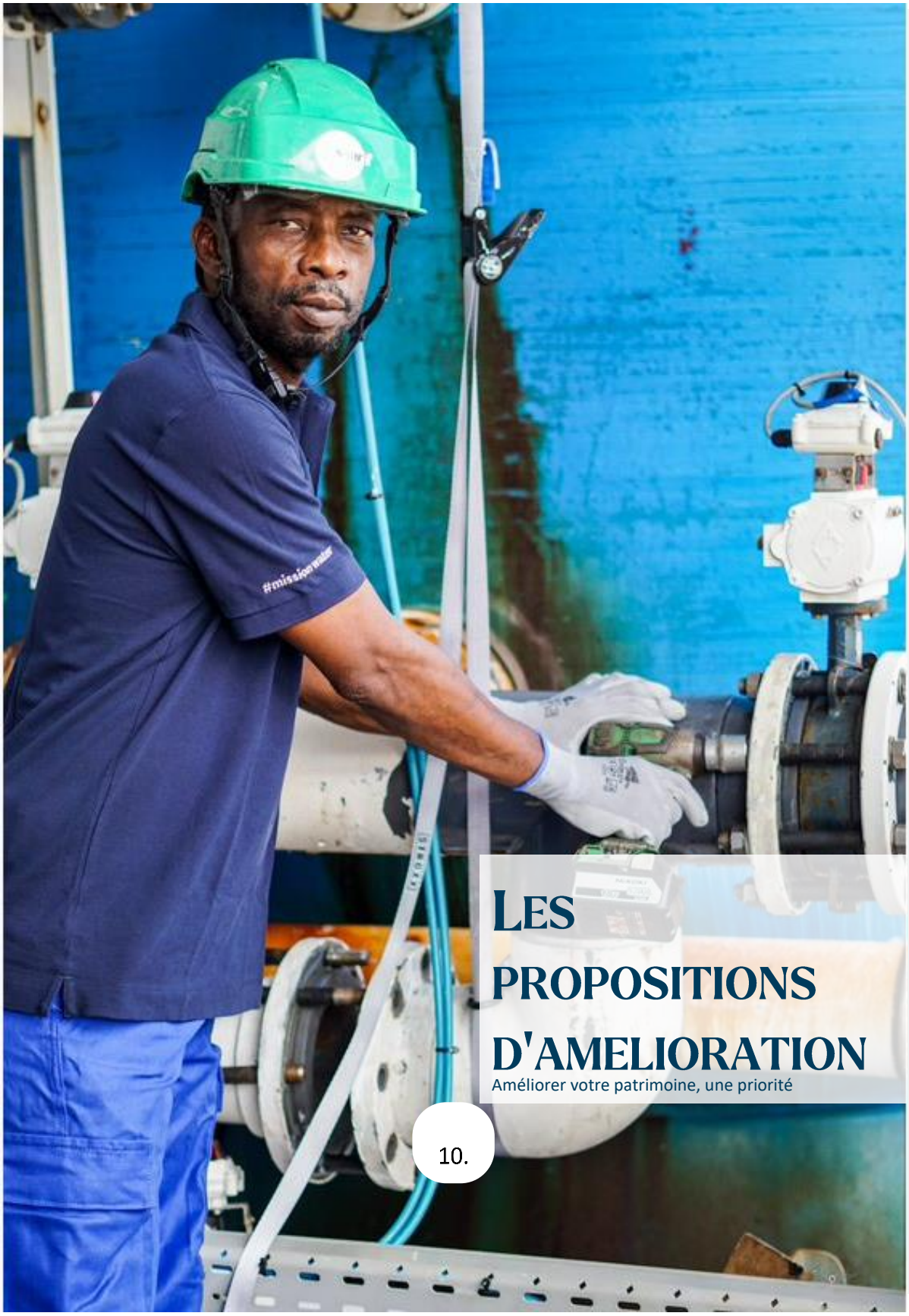
Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs …) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.





LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.

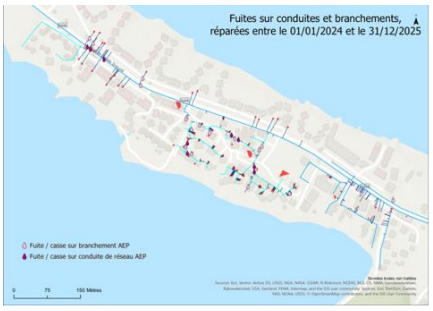
Concernant le réseau de distribution :

- Communication auprès des usagers, des MOE et des entreprises : L'utilisation d'agents oxydants dont le dioxyde de chlore peut impacter la durabilité des canalisations selon les matériaux, notamment en cas de conditions défavorables (température, temps de contact prolongé). Le choix de matériaux compatibles constitue donc un enjeu majeur de pérennité des réseaux. Une sensibilisation de tous les acteurs de conception est nécessaire afin d'adapter les pratiques.

- Renforcement de la sectorisation : L'installation de débitmètres supplémentaires en des points stratégiques du réseau permettrait d'affiner la connaissance des volumes distribués par secteur, de faciliter la détection des pertes et d'améliorer la réactivité en cas de fuite avérée ou suspectée.

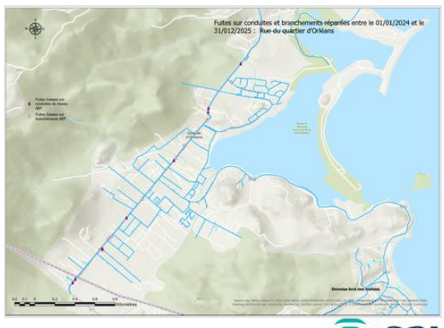
- Déploiement de la télérelève : La mise en place d'un système de télérelève des compteurs permettrait d'assurer un suivi continu des consommations, de détecter plus rapidement les anomalies (fuites après compteur, consommations atypiques) et d'informer les usagers dans des délais réduits, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise de leur consommation.

- Augmentation de la capacité de stockage : Dans une perspective d'amélioration de l'autonomie du réseau et de sécurisation de l'alimentation en eau potable, il serait pertinent d'engager une réflexion sur la création d'une capacité de stockage supplémentaire sur le territoire, en lien avec les objectifs de production à moyen terme.
-
- Renouvellement ciblé des canalisations : L'analyse des interventions réalisées sur le réseau met en évidence des zones de casses récurrentes, dont la cartographie est présentée ci-dessous. Ces secteurs concentrent une fréquence d'incidents significativement supérieure à la moyenne du réseau, traduisant un vieillissement localisé des canalisations. Afin de réduire durablement le taux de casse, les pertes associées et les interruptions de service aux usagers, il est proposé d'engager un programme de renouvellement priorisé sur ces zones identifiées :
 - Pont de Sandy Ground
 - Impasse Richardson Vere à Saint Louis
 - Rue de Quartier d'orléans
 - Réseau de la N7









Concernant l'usine de production d'eau potable :

- Mise en conformité sécurité OIV : SAUR étant désigné opérateur d'importance vitale, sa démarche de sécurité s'étend à la protection physique des sites de production sensibles. À ce titre, et outre les obligations du plan Vigipirate, il est proposé de mettre en œuvre des mesures durables de maîtrise des accès au site : contrôle d'accès au périmètre extérieur, installation d'un portail sécurisé en entrée de site, et traçabilité des accès aux installations

- Prise en mer & pompage
 - Protection du local de prise en mer : Installation d'une toiture sur le local de captage afin de protéger les équipements des intempéries.
 - Automatisation de la pompe à vide : Automatisation du démarrage et constitution d'un stock de pompes de rechange afin de fiabiliser le fonctionnement
 - Local de climatisation : Création d'un local dédié à la climatisation pour la protection des équipements électriques

- Filtration :
 - Remise en service des filtres à sable : Réhabilitation des filtres multicouches actuellement hors service afin de rétablir la pleine capacité de prétraitement
 - Skid de filtres à cartouche : remplacement des éléments défaillants, avec une solution pérenne de renouvellement complet du skid.

- Osmose inverse :
 - Filière RO A : remise en état de la partie hydraulique des pompes haute pression et remplacement du châssis
 - Renouvellement des membranes des filières RO B et RO C
 - Système de flushing : remise en service des trois pompes 300 m³/h

- Reminéralisation & mesure :
 - Filtres de reminéralisation : remplacement des équipements concernés afin de garantir la fiabilité de la filière.

- Canalisations :
 - Sections PVC du réseau principal : remplacement progressif (filtres à sable, panoplies, collecteurs osmose et reminéralisation) par des matériaux adaptés (PE, dilatoflex).

- Local électrique :
 - Tableau MCC : renouvellement complet du coffret de commande moteur.
 - Salle des variateurs osmose : travaux de ventilation, de déshumidification et de plafond afin de créer une salle dédiée et d'écarter le risque de surchauffe des variateurs de fréquence

- Automatisme et supervision :
 - Refonte de l'automatisme : Retour en pilotage automatique de l'usine. Cette évolution, identifiée de longue date comme nécessaire à la fiabilisation de la production, relève d'un investissement de modernisation de l'unité.

- Sécurité du personnel :
 - Télérelève des bâches osmose B et C : Équipement en capteurs analogiques avec remontée automatique en supervision, afin de supprimer les relevés manuels réalisés à proximité des équipements haute pression.
 - Remplacement du volet roulant osmose C : Volet actuellement cassé et démonté.
 - Traitement anticorrosion de la toiture usine : Corrosion avancée nécessitant un traitement et la refixation des contreventements.

- Gestion des stocks et des produits :
 - Création d'une salle de stockage des membranes : local aux conditions de température et d'humidité contrôlées, afin de garantir la conservation et la disponibilité des membranes de rechange.
 - Création d'une zone de rétention pour les produits chimiques, conforme aux exigences réglementaires de prévention des risques environnementaux.





LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

SAUR - ST MARTIN

Compte annuel de résultat de l'exploitation

En application du décret de 14 mars 2005

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	**11 499,60**	**12 475,50**	**8,5**
Exploitation du service	9 905,00	10 765,70	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	1 066,20	1 293,60	
Travaux attribués à titre exclusif	147,60	102,80	
Produits accessoires	380,80	313,40	
CHARGES	**11 080,40**	**9 642,10**	**-13,0**
Personnel	2 187,90	2 296,10	
Energie électrique	978,20	945,50	
Achats d'eau	1,30		
Produits de traitement	179,70	186,20	
Analyses	35,60	40,30	
Sous-traitance, matières et fournitures	544,50	568,20	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	130,10	135,70	
Autres dépenses d'exploitation	467,80	582,00	
Télécommunications, poste et télégestion	*35,00*	*41,80*	
Engins et véhicules	*113,80*	*119,50*	
Informatique	*8,50*	*3,80*	
Assurances	*92,00*	*92,90*	
Locaux	*90,70*	*188,20*	
Divers	*127,80*	*135,80*	
Frais de contrôle	37,00	37,00	
Contribution des services centraux et recherche	1 478,20	1 588,20	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	1 066,20	1 293,60	
Part collectivité	*1 066,20*	*1 293,60*	
Charges relatives aux renouvellements	1 297,00	1 133,00	
Pour garantie de continuité du service	*140,80*	*64,70*	
Fonds contractuel	*1 156,20*	*1 068,30*	
Charges relatives aux investissements contractuels	160,10	198,90	
Charges relatives investissements du domaine privé	176,80	50,70	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux (2)	2 340,00	586,60	
Marge exceptionnelle		0,10	
RESULTAT AVANT IMPOT	**419,30**	**2 833,40**	**575,7**
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	**83,90**	**566,70**	
RESULTAT	**335,40**	**2 266,70**	**575,8**

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles:
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006

(2) Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux lié aux ASL		- **1 814,98**	

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **PRODUITS •** la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **CHARGES •** les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules…).
 - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie…) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
 - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance…) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
 - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise…) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.
L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.
Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie …) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :
- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :
- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :
- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.
Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :
- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

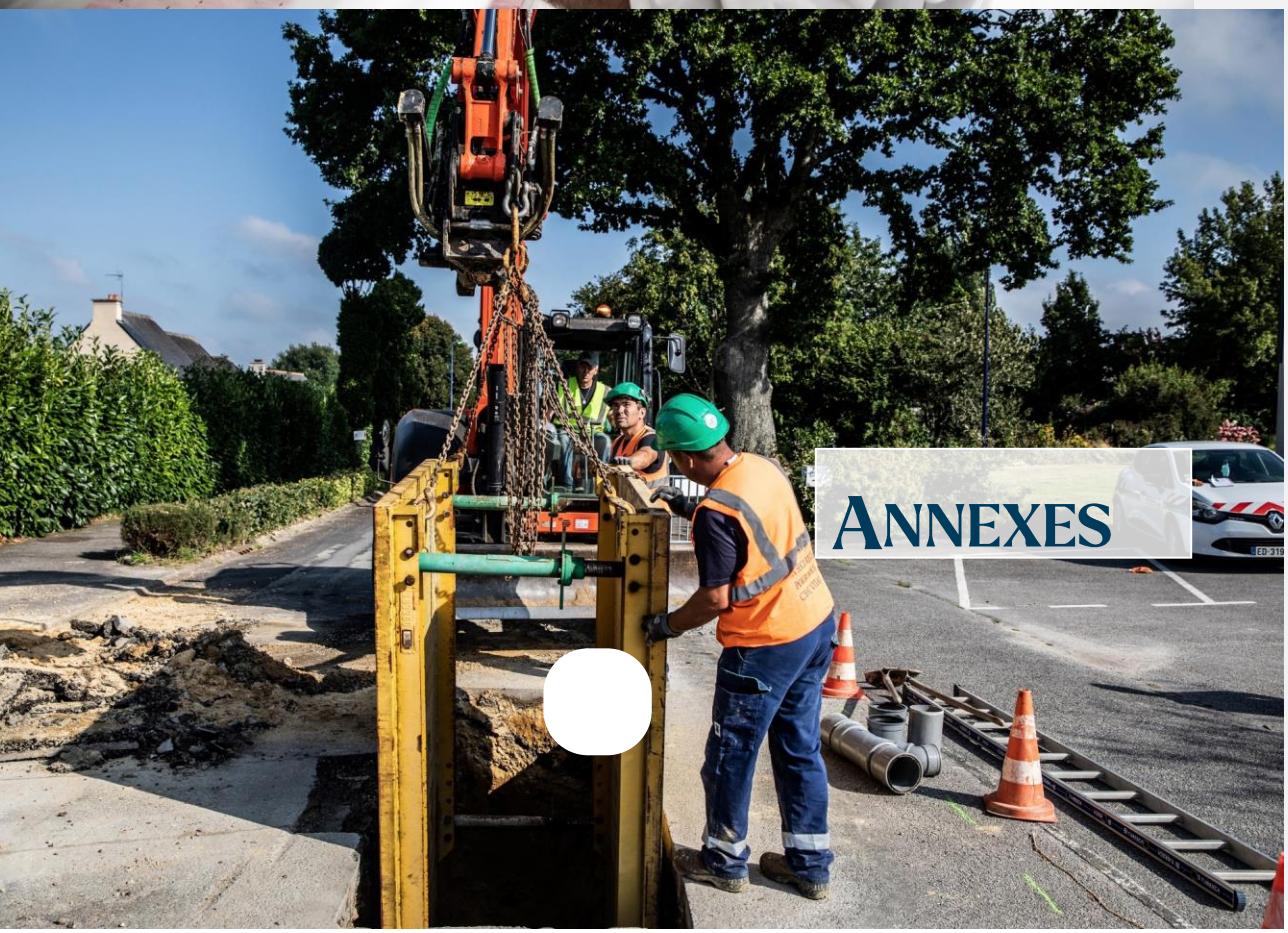
4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.





ANNEXES



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES APPORTEES PAR LE NOUVEL ARRETE MINISTERIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION



Objet : Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

Contexte : Ce nouvel arrêté permet à la règlementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

Dispositions générales :

Périmètre :

- Aucune modification des seuils de soumission,
- Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

Autorités :

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	

Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- Pour tous les équipements mis en service après cette date, **le contrôle de mise en service (CMS)** est obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS*V > 10 000 bars.litres.** (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).

- Pour tous les équipements mis en service après cette date**, la déclaration sur le site « LUNE** » géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression **dont le produit PS*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS).

- **Le personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.

- Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.

 - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
 - **T0 /2 ans / 6 ans/ 10 ans**
 - **T0 /4 ans / 6 ans/ 10 ans**

 Inspection périodique sans mise à l'arrêt
 Inspection périodique avec arrêt (complète)
 Requalification incluant une inspection avec arrêt

 - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
 - Sans contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 /3 ans / 7 ans/ 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
 - Avec contrôle de mise en service (CMS)
 - **0 /4 ans / 6 ans/ 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

 Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la règlementation.

- Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
 - Notice constructeur
 - Document de mise en service
 - Document de suivi en service de l'équipement

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 6D7AF395-DF16-8677-8040-81E75E80023C

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2026 au 31 Mars 2027 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Puteaux, le 1 avril 2026

Signed by:
06BE1026E8D64F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 **axaxl.com**

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX , enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

saur Saint-Martin

Responsabilité civile

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité Civile Après Livraison			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance

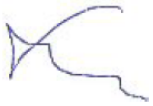
Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.
Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



saur
Saint-Martin

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)

GENERALI

ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2026 au 31/12/2026** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maitrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1.**PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE**

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

GENERALI
Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur Saint-Martin

• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(1) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
(2) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
(3) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie



Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. ○ **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. ○ **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026

GENERALI

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur
Saint-Martin



Generali Iard
89 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur
Saint-Martin

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

AIG

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du* ***préjudice écologique***	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

** il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans renouvellement annuel des capacités.*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2026** au **1er avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des règlementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 02 42 22
Facsimile: 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

saur Saint-Martin

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 40 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 639 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03FBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03FBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 041 920 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 255 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03P5NV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur Saint-Martin



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	2005	9 000 m³/j	Mer	Oui	Non	SAINT-MARTIN

Les installations de production

	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Générateur de bioxyde Réservoir de Mont des Accords	2019	240 g/h	Sortie réservoir	Oui	Oui	SAINT-MARTIN
Générateur de bioxyde Réservoir de Morne Valois	2019	240 g/h	Sortie réservoir	Oui	Non	SAINT-MARTIN
Réservoir Galisbay	2000		Sortie usine	Oui	Non	SAINT-MARTIN

Les ouvrages de stockage

Nom de la bâche	Capacité stockage	Télésurveillance
Réservoir Bâche de l'Anse Marcel	1 000 m³	Oui
Réservoir Bâche Morne Valois	2 000 m³	Oui
Réservoir Bâche N° 1 de Galisbay	5 000 m³	Oui
Réservoir Bâche N° 2 de Galisbay	5 000 m³	Oui
Réservoir Bâche N°1 Mont des Accords	1 000 m³	Oui
Réservoir Bâche N°2 Mont des Accords	1 000 m³	Oui

Installations de surpression

Désignation	Commune	Année de mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène
SURPRESSEUR DE ANSE MARCEL	SAINT-MARTIN	2000	40 m3 /h	Oui	Non
SURPRESSEUR DE MORNE O'REILLY	SAINT-MARTIN	2018	17 m3 /h	Non	Non
POMPE GALISBAY VERS CONCORDIA	SAINT-MARTIN	2015	190 m3 /h	Oui	Non
POMPE GALISBAY VERS MORNE-VALOIS	SAINT-MARTIN	2000	390 m3/h	Oui	Non
SURPRESSEUR SAINT LOUIS	SAINT-MARTIN	2000	12 m3 /h	Non	Non

LE RESEAU

Le réseau se constitue d'équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, soit de façon gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport appelés feeders et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Matériau	Diamètre	Linéaire (m)	%
Fonte	50	38	0,0%
Fonte	60	208	0,1%
Fonte	80	238	0,2%
Fonte	100	6 454	4,1%
Fonte	110	166	0,1%
Fonte	125	6 027	3,9%
Fonte	150	8 329	5,3%
Fonte	200	13 525	8,7%
Fonte	250	547	0,4%
Fonte	300	4 083	2,6%
Fonte	500	81	0,1%
Inconnu	0	4 748	3,0%
Inconnu	63	68	0,0%
Inconnu	110	111	0,1%
Polyéthylène	63	683	0,4%
Polyéthylène	100	857	0,5%
Polyéthylène	110	340	0,2%
Polyéthylène	125	2 302	1,5%
Polyéthylène	200	77	0,0%
Polyéthylène	300	791	0,5%
Pvc	0	1 206	0,8%

Pvc	40	1 127	0,7%
Pvc	50	218	0,1%
Pvc	63	8 209	5,3%
Pvc	75	2 248	1,4%
Pvc	90	1 209	0,8%
Pvc	100	424	0,3%
Pvc	110	57 332	36,8%
Pvc	125	453	0,3%
Pvc	150	1 942	1,2%
Pvc	160	8 171	5,2%
Pvc	200	17 329	11,1%
Pvc	250	2 238	1,4%
Pvc	300	4 020	
	Longueur totale	**155 799**	

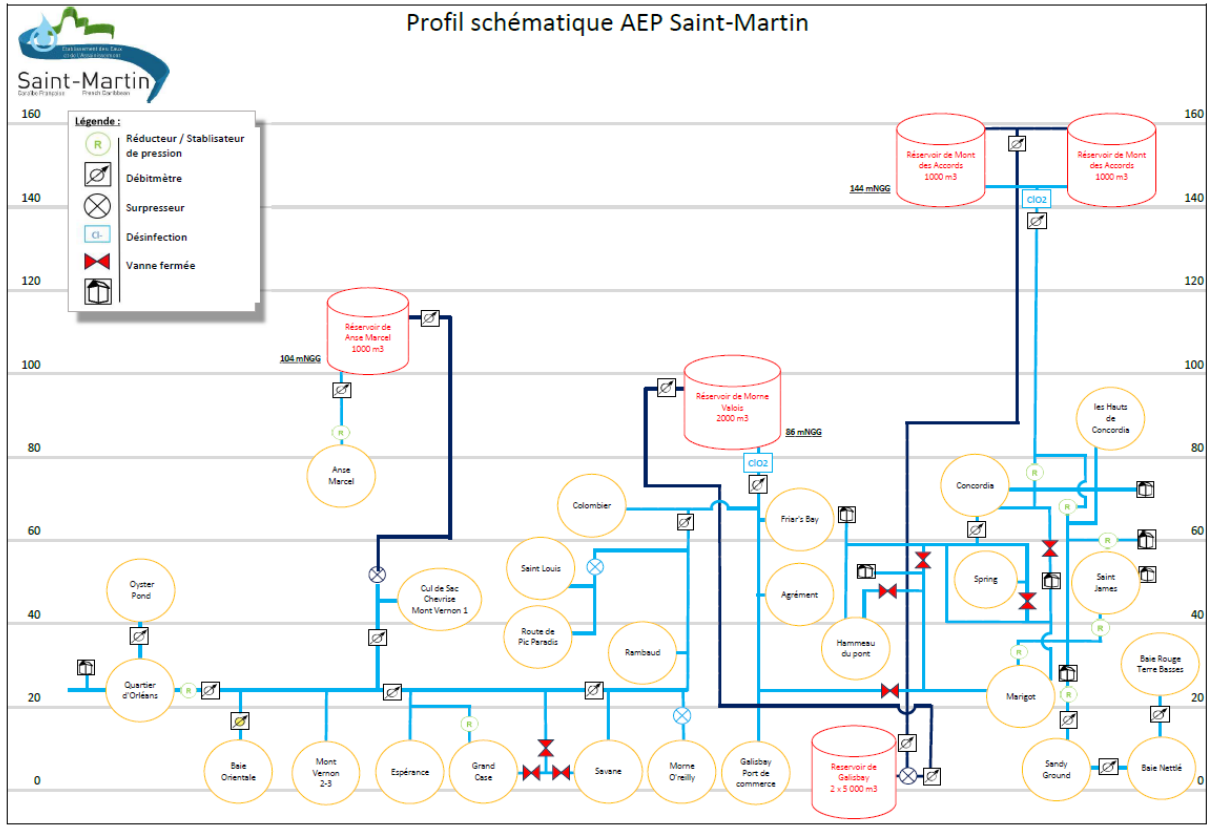
Les équipements de réseau

Equipements	Nombre
Bouche d'incendie	**5**
Compteur	**45**
Poteau d'incendie	**111**
Régulateur / Réducteur	**43**
Vanne / Robinet	**613**
Ventouse	**68**
Vidange / Purge	**26**
Divers	**10 369**

Depuis 2023, un module d'intégration des branchements réseau a été initié. Ces récentes intégrations permettent la mise à jour des réseaux (Antennes et réseaux de petits diamètres). Ces mises à jour viennent modifier significativement le linéaire total de réseau et modifier aussi certains des équipements de réseau présent en base.

Ces travaux de mise à jour se poursuivent sur l'exercice 2025, ce qui impactera aussi les données SIG lies au réseau complet de la collectivité de Saint Martin.

Schéma de fonctionnement :



saur
Saint-Martin

LES COMPTEURS

Au 31/12/2025

Diamètre Age	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
1	127		1	1			5	**134**
2	475	8		4	1		2	**490**
3	729							**729**
4	1802						1	**1803**
5	592	8		1	2			**603**
6	5640		1	5	7		3	**5656**
7	3003	7	2	9	6		14	**3041**
8	2911	3	4	3	2			**2923**
9	4			6	6		9	**25**
10				1	2		3	**6**
11		1		3	1		4	**9**
12					1			**1**
13	4	1			1			**6**
14	1	1					2	**4**
16	1				1			**2**
17	1							**1**
18	4							**4**
19	1			4				**5**
21	1							**1**
22	1							**1**
>22	7				3			**10**
Total général	**15304**	**29**	**8**	**37**	**33**	**0**	**43**	**15454**

saur Saint-Martin



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

Le Branchement : Il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : C'est un équipement intégré au branchement qui permet de mesurer le volume d'eau consommé par le branchement.

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
SAINT-MARTIN	97801	97801	14 977	15 201	15 454	1,7%

Les clients par commune :

Le Client : C'est une personne physique ou morale qui consomme de l'eau et qui a au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
SAINT-MARTIN	14413	14 505	14 565	14 721	14 857	10.9%

Les volumes consommés comptabilisés par commune sur la période de relève :

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
SAINT-MARTIN	1494386	1 600 649	1 373 619	1 417 662	1 488 534	5%

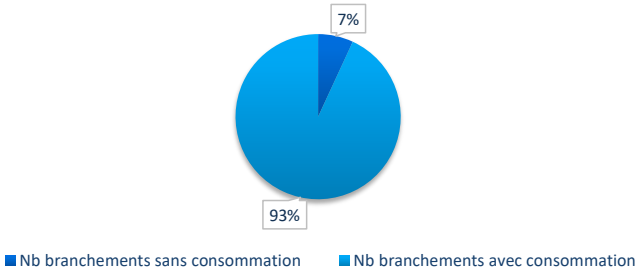
Les volumes par commune ramenés sur 365 jours :

Attention : Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse et ceux présentés ci-dessous sont ramenés sur 365 jours.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution
SAINT-MARTIN	1 536 481	1 650761	1 424 349	1 402 294	1 524 353	8,7%

Caractéristiques des consommations hors Vente En Gros (VEG)

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
SAINT-MARTIN	1 065	14 389



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Nombre de branchements		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2025	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m³/an (tranche 3)	Communaux
Nombre	15 454	14 441	928	14	71
Répartition (%)	100,0%	93,4%	6,0%	0,1%	0,5%

Les volumes consommés comptabilisés par tranche

Volumes consommés comptabilisés		Particuliers et autres			Communaux
Commune	2025	Dont < 200 m³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m³/an (tranche 2)	Dont > 6000 m³/an (tranche 3)	Communaux
Volume (m³)	1 488 534	749 062	489 279	216 782	33 411
Consommation moyenne par TYPE de branchement	96	52	527	15 484	471

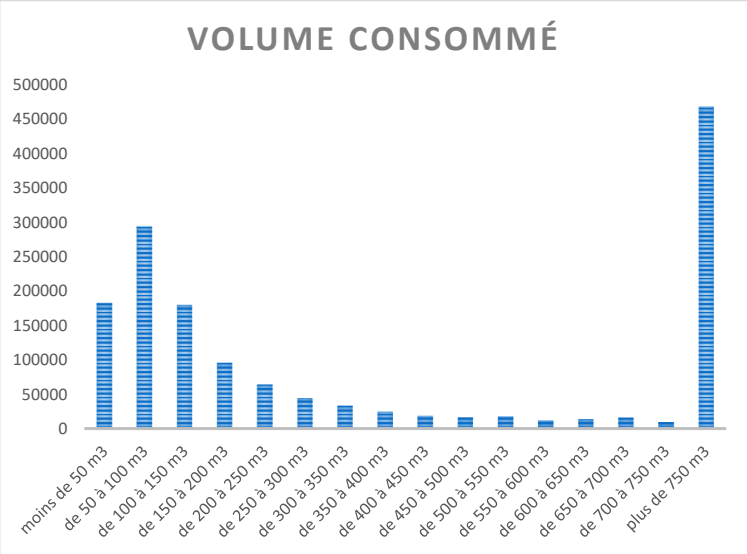
Les consommations de plus de 6 000 m³/an

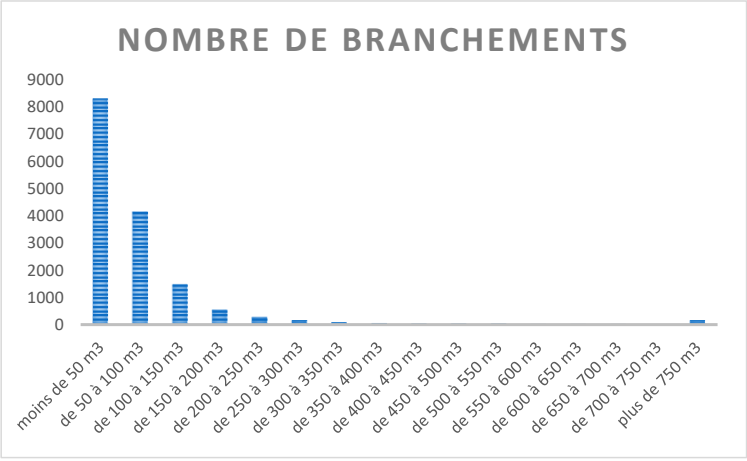
Client	2024	2025	Evolution
CENTRE HOSPITALIER LOUIS CONSTANT FLEMING	7 800	7 086	-9,2%
LYCEE PROFESSIONNEL DANIELLA JEFFRY	3 646	6 394	75,37%
ASL SDC COLLINE DE SPRING ASL SDC COLLINE DE SPRING	410	19 667	4696,83%
ASL RES LES LIANES SIG	7 800	6 991	-10,37%
ASL SDC CANNELLE	35 429	21 383	-39,65%

COLLEGE ROCHE GRAVEE DE MOHO	1 238	7 656	518,42%
ASL BAIE ORIENTALE	13 736	7 314	-46,75%
ASL ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOT. CG	0	6 909	
MARINA FORT LOUIS	2 984	16 762	461,73%
ASL JARDINS D ORIENT BAY	13 939	22 302	60,00%
COLLECTIVITE DE SAINT MARTIN	20 447	33 976	66,17%
ASL RES LA SAVANA	2 984	13 463	351,17%

Spectre des consommations

Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	182157	8301
de 50 à 100 m3	293748	4147
de 100 à 150 m3	179373	1479
de 150 à 200 m3	95844	558
de 200 à 250 m3	63953	283
de 250 à 300 m3	44643	164
de 300 à 350 m3	33274	103
de 350 à 400 m3	24457	65
de 400 à 450 m3	18278	42
de 450 à 500 m3	16631	35
de 500 à 550 m3	17938	33
de 550 à 600 m3	12017	21
de 600 à 650 m3	13599	22
de 650 à 700 m3	16095	24
de 700 à 750 m3	9451	13
plus de 750 m3	467076	164


VOLUME CONSOMMÉ
500000
450000
400000
350000
300000
250000
200000
150000
100000
50000
0
moins de 50 m3
de 50 à 100 m3
de 100 à 150 m3
de 150 à 200 m3
de 200 à 250 m3
de 250 à 300 m3
de 300 à 350 m3
de 350 à 400 m3
de 400 à 450 m3
de 450 à 500 m3
de 500 à 550 m3
de 550 à 600 m3
de 600 à 650 m3
de 650 à 700 m3
de 700 à 750 m3
plus de 750 m3


NOMBRE DE BRANCHEMENTS
9000
8000
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0
moins de 50 m3
de 50 à 100 m3
de 100 à 150 m3
de 150 à 200 m3
de 200 à 250 m3
de 250 à 300 m3
de 300 à 350 m3
de 350 à 400 m3
de 400 à 450 m3
de 450 à 500 m3
de 500 à 550 m3
de 550 à 600 m3
de 600 à 650 m3
de 650 à 700 m3
de 700 à 750 m3
plus de 750 m3

LA FACTURE 120 M^3

Vos Contacts :

Accueil : 5 rue Léopold Mingau - Concordia
97150 ST MARTIN
Lundi à Vendredi 07h30 - 12h30

Téléphone : 05 90 87 97 03
Lundi au Vendredi de 07h30 à 14h30

Dépannage 24h/24 : 05 90 87 97 03

SPECIMEN
01 Janvier 2026

Référence à rappeler

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT
****** ******

Distribution de l'eau :

COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	57,26 €	
Consommation TTC	1 094,00 €	soit 0,0091 €/Litre
Total facture TTC	**1 151,26 €**	
	1 151,26 €	

SAUR SAINT MARTIN SAS au capital de 101529000 € RCS SAINT MARTIN 339379984 Siège Social 5 RUE LEOPOLD MINGAU-CONCORDIA 97150 ST MARTIN TVA Intracommunautaire n° FR26339379984
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Goyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
SAINT-MARTIN	G19WA200149 B	015 mm				**120**	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						**120**	

SPECIMEN — **FACTURE N° Simulation**

Distribution de l'eau	1 151,26 € HT	**1 151,26 € TTC**	Tranche m3	Quantité m3	Prix / U € HT	Consommation € HT	Abonnement € HT	TVA %
Abonnement part Collectivité		Année 2026					21,36	
Abonnement part SAUR		Année 2026					35,90	
Consommation part Collectivité		Année 2026	1 à 30	30	0,4990	14,97		
			31 à 67	37	0,9980	36,93		
			68 à 120	53	0,9980	52,89		
Consommation part SAUR		Année 2026	1 à 30	30	4,7105	141,32		
			31 à 120	90	9,4210	847,89		

Total Facture	**1 151,26 € TTC**

HT exonéré de TVA : 1 151,26 €

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU

Date : 25/01/2026

SAUR SAINT MARTIN

Partenaire : COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Référence contrat : 971600/01

Produit : Eau Potable **Type de contrat :** Affermage **Type d'encaissement :** Société

part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2026
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,012] * Prix de base

Redevance : Abonnement - part SAUR
Date d'actualisation : 23/01/2026 **K :** 1,012

Coefficient de variation : 1,012

K définitif : 1,012

CRITERES TARIFAIRES

Diamètre compteur sur rubrique :

Diamètre compteur sur rubrique *"Coaxiaux 1""1/2","Coaxiaux 2""",012 mm,015 mm,020 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	17,74	17,95						

Diamètre compteur sur rubrique *025 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	53,20	53,84						

Diamètre compteur sur rubrique *030 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	70,92	71,77						

Diamètre compteur sur rubrique *040 mm,40-15 mm,40-20 mm*

saur Saint-Martin

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	88,66	89,72						

Diamètre compteur sur rubrique *050 mm,50-15 mm,50-20 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	177,32	179,45						

Diamètre compteur sur rubrique *060 mm,060/065 mm,065 mm,60/65-20 mm,60-15 mm,60-20 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	265,98	269,17						

Diamètre compteur sur rubrique *080 mm,80-15 mm,80-20 mm,80-30 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	354,65	358,91						

Diamètre compteur sur rubrique *100 mm,100-20 mm,100-25 mm,100-30 mm,100-40 mm,100mm subridé*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	443,29	448,61						

Diamètre compteur sur rubrique *150 mm,150-40 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	1418,55	1435,57						

Diamètre compteur sur rubrique *200 mm*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	2659,80	2691,72						

SAUR SAINT MARTIN

Partenaire : COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Référence contrat : 971600/01

Produit : Eau Potable | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

part SAUR

Prix (HT) à compter du 01/01/2026
Devise : Euro
Prix révisé = [K=1,012] * Prix de base

Redevance : Consommation - part SAUR
Date d'actualisation : 23/01/2026 **K :** 1,012

Coefficient de variation : 1,012

K définitif : 1,012

CRITERES TARIFAIRES

Collaborateurs SAINT MARTIN 971500/01 : (NON);(OUI)

Tranche (m3/trim) définies sur le critère Collaborateurs SAINT MARTIN 971500/01

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	[1 , 30]		31 - Maximum					
Collaborateurs SAINT MARTIN 971500/01	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
NON	4,6546	4,7105	9,3093	9,4210	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
	1 - Maximum							
Collaborateurs SAINT MARTIN 971500/01	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
OUI	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Date : 25/01/2026

SAUR SAINT MARTIN

Partenaire : COLLECTIVITE DE SAINT-MARTIN

Référence contrat : 971600/01

Produit : Eau Potable | **Type de contrat :** Affermage | **Type d'encaissement :** Société

Aide Passeau

Prix (HT) à compter du 01/01/2022
Devise : Euro

Redevance : Aide PASSEAU - Aide Passeau
Date d'actualisation : 18/03/2023

saur Saint-Martin

CRITERES TARIFAIRES
PASSEAU - contrat 9716 : (NON);(OUI)
Tranche (m3/trim) définies sur le critère Collaborateurs SAINT MARTIN 971500/01

PASSEAU - contrat 9716 *NON*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	n.r.							

PASSEAU - contrat 9716 *1 JETON*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-40,00							

PASSEAU - contrat 9716 *2 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-80,00							

PASSEAU - contrat 9716 *3 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-120,00							

PASSEAU - contrat 9716 *4 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-160,00							

PASSEAU - contrat 9716 *5 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**

Valeur	-200,00							

PASSEAU - contrat 9716 *6 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-240,00							

PASSEAU - contrat 9716 *7 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-280,00							

PASSEAU - contrat 9716 *8 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-320,00							

PASSEAU - contrat 9716 *9 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-360,00							

PASSEAU - contrat 9716 *10 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-400,00							

PASSEAU - contrat 9716 *11 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-440,00							

PASSEAU - contrat 9716 *12 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-480,00							

PASSEAU - contrat 9716 13 JETONS

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-520,00							

PASSEAU - contrat 9716 14 JETONS

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-560,00							

PASSEAU - contrat 9716 15 JETONS

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-600,00							

PASSEAU - contrat 9716 16 JETONS

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-640,00							

PASSEAU - contrat 9716 17 JETONS

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-680,00							

PASSEAU - contrat 9716 18 JETONS

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-720,00							

PASSEAU - contrat 9716 *19 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-760,00							

PASSEAU - contrat 9716 *20 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-800,00							

PASSEAU - contrat 9716 *21 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-840,00							

PASSEAU - contrat 9716 *22 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-880,00							

PASSEAU - contrat 9716 *23 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-920,00							

PASSEAU - contrat 9716 *24 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches							
Critère	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**	**Prix de base**	**Prix actualisé**
Valeur	-960,00							

PASSEAU - contrat 9716 *25 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance	Tranches

Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-1000,00							

PASSEAU - contrat 9716 *26 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-1040,00							

PASSEAU - contrat 9716 *27 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-1080,00							

PASSEAU - contrat 9716 *28 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-1120,00							

PASSEAU - contrat 9716 *29 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-1160,00							

PASSEAU - contrat 9716 *30 JETONS*

n.r.= non assujetti à la redevance

	Tranches							
Critère	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	-1200,00							

saur Saint-Martin



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

LES VOLUMES D'EAU

Attention : Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Les volumes produits *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
Les volumes importés *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
Les volumes exportés *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*

Synthèse des volumes sur l'année calendaire

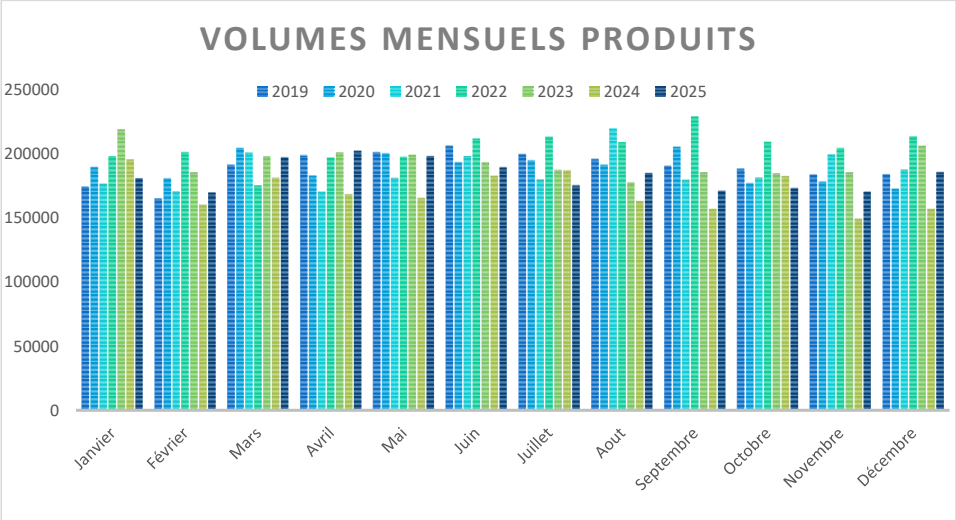
$$\text{Volumes mis en distribution} = \text{Volumes produits} + \text{Volumes importés} - \text{Volumes exportés}$$

Volumes en (m³)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	2248914	2461643,721	2 306 917	2 051 942	2 196 066	7,0%
Volume importé	0	0	0	0	0	-
Volume exporté	0	0	0	0	0	-
Volume mis en distribution	2248914	2461643,721	2 306 917	2 051 942	2 196 066	7,0%

Volumes mensuels en (m³) sur 5 années consécutives

	2021	2022	2023	2024	2025
Janvier	176 867	198 243	219 060	195 635	180 720
Février	170 848	201 464	185 565	160 586	169 784
Mars	201 276	175 554	198 187	181 481	196 849
Avril	170 809	197 219	201 425	168 595	202 207
Mai	181 371	197 802	199 544	165 749	197 924
Juin	198 535	211 806	193 446	183 004	189 138
Juillet	180 189	213 333	187 700	187 106	175 086
Aout	219 948	209 250	177 965	163 170	184 606
Septembre	179 901	229 086	185 756	157 145	171 044
Octobre	181 594	209 433	184 817	182 792	172 891
Novembre	199 740	204 664	185 751	149 424	170 256
Décembre	187 836	213 789	206 309	157 255	185 561
Total	**2 248 914**	**2 461 644**	**2 325 526**	**2 051 942**	**2 196 066**

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année calendaire de l'exercice



Les volumes prélevés mensuels par ressource

Les volumes prélevés *sont les volumes issus des exhaures des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puits etc…).*

Les volumes produits mensuels par ressource

Les volumes produits *sont les volumes générés par les installations de production du service en vue d'être injectés dans le réseau de distribution. Les volumes de service au sein de l'unité de production ne sont pas inclus dans les volumes produits. En fonction des circonstances, ces volumes sont enregistrés à l'une des étapes suivantes :*

- *A la sortie de l'usine de traitement,*
- *A la sortie de la station de pompage en cas de désinfection simple,*
- *A la sortie du réservoir en cas d'alimentation gravitaire avec désinfection simple.*

Par conséquent, ces volumes peuvent différer de ceux prélevés dans l'environnement naturel.

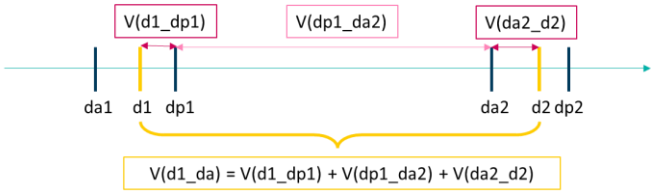
Les volumes importés mensuels par ressource

Volumes importés : *volumes achetés en gros à d'autres services, y compris à titre provisoire ou de secours. Les volumes achetés en gros sont les volumes d'eau potable provenant de services de distribution d'eau externe.*
Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Les volumes exportés mensuels par ressource

Volumes exportés *concernent l'approvisionnement en eau potable fourni à un autre service.*

FORMULE DE CALCUL PERMETTANT D'ETABLIR LES VOLUMES SUR LA PERIODE DE RELEVE IMPOSEE PAR LA CLIENTELE



d1 : date barycentrique imposée par la clientèle de l'année N-1
da1 : date de la relève minimale des volumes (antérieure à d1)
dp1 : date de la relève maximale des volumes (postérieure à d1)

d2 : date barycentrique imposée par la clientèle de l'année N
da2 : date de la relève minimale des volumes (antérieure à d2)
dp2 : date de la relève maximale des volumes (postérieure à d2)

Formule :

Volumes = V[dp1_da2] + (V[da1_dp1] / N[da1_dp1] x N[d1_dp1]) + (V[da2_dp2] / N[da2_dp2] x N[da2_d2])

Exemple de calcul sur 3 compteurs fictifs :

Les dates barycentre de relève des compteurs clients sont : d1 = 19/10/N-1 , d2 = 25/10/N

A partir de ces dates de relève des compteurs clients, on peut sélectionner les dates de relève mensuelle des compteurs des volumes les plus proches : da1, dp1, da2, dp2

	d1	da1	dp1
Compteur1	19/10/N-1	10/10/N-1	09/11/N-1
Compteur2	19/10/N-1	11/10/N-1	11/11/N-1
Compteur3	19/10/N-1	11/10/N-1	11/11/N-1

d2	da2	dp2
25/10/N	10/10/N	10/11/N
25/10/N	11/10/N	10/11/N
25/10/N	10/10/N	09/11/N

Mois	oct	nov.	déc.	Janv.	Fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	aout	sept	oct	nov	déc
Relève auto Compteur 1	10-oct	09-nov	10-déc	10-janv	10-févr	10-mars	10-avr	10-mai	09-juin	09-juil	09-août	09-sept	10-oct	10-nov	11-déc
Volumes relevés (m3)	*50*	*66*	*116*	*98*	*94*	*116*	*75*	*136*	*65*	*47*	*32*	*77*	*50*	*65*	*70*
Relève auto Compteur 2	11-oct	11-nov	11-déc	11-janv	10-févr	10-mars	10-avr	11-mai	10-juin	10-juil	10-août	10-sept	11-oct	10-nov	10-déc
Volumes relevés (m3)	*168*	*185*	*195*	*338*	*411*	*256*	*313*	*379*	*416*	*584*	*522*	*1082*	*177*	*426*	*360*
Relève auto Compteur 3	11-oct	11-nov	11-déc	11-janv	10-févr	10-mars	10-avr	11-mai	10-juin	10-juil	10-août	10-sept	10-oct	09-nov	10-déc
Volumes relevés (m3)	*23*	*26*	*24*	*33*	*46*	*69*	*21*	*38*	*25*	*25*	*21*	*19*	*39*	*36*	*40*

Vdp1_da2 : Période complète entre les 2 dates de relèves d1 et d2
Période partielle entre les relèves mensuelles des compteurs, et d1 et d2

Traitement :

	Volumes			Nombre de jours				VALEUR	Volumes extrapolés sur 365j
	V dp1_da2	V da1_dp1	V da2_dp2	N da1_dp1	N d1_dp1	N da2_dp2	N da2_d2		
Compteur 1	906	66	65	30	21	31	15	984	965
Compteur 2	4673	185	426	31	23	30	14	5009	4915
Compteur 3	360	26	36	31	23	31	15	397	389
Total volume contrat :								**6389**	**6269**

LES INDICATEURS

Attention : Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.

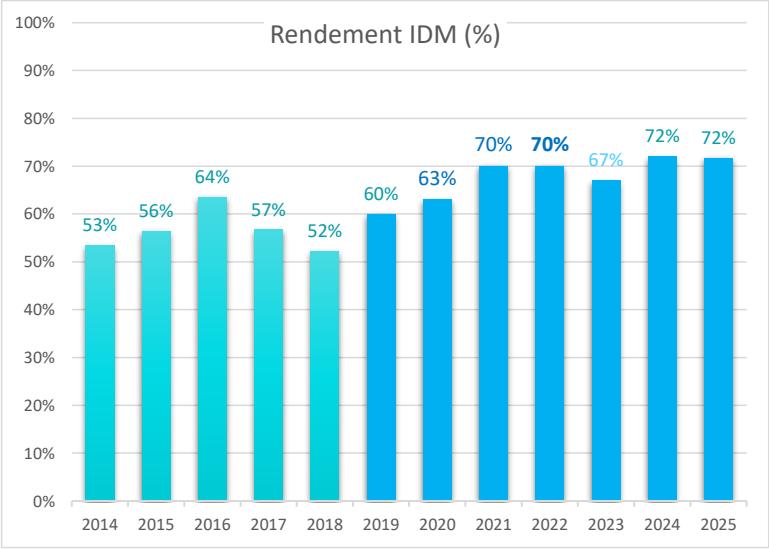
Définitions des notions utilisées pour les indicateurs :

Les volumes produits *sont les volumes issus des ouvrages du service et introduits dans le réseau de distribution.*
Les volumes importés *sont les volumes d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.*
Les volumes exportés *sont les volumes d'eau livrés à un service d'eau extérieur.*
Les volumes mis en distribution *correspondent à la somme des volumes produits et importés, auxquels on soustrait les volumes exportés.*
Les volumes consommés autorisés *sont la somme des volumes consommés comptabilisés hors vente en gros sur 365 jours, des volumes sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et des volumes de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).*
Les volumes consommés comptabilisés *sont les volumes d'eau potable consommés comptabilisés par les clients du périmètre de votre contrat n'incluant pas les ventes d'eau en gros et/ou les volumes exportés.*

Le Rendement IDM (Indicateur du maire)

$$Rendement\ IDM\ = \frac{Volumes\ consommés\ autorisés + Volumes\ vendus\ en\ gros}{Volumes\ produits + Volumes\ achetés\ en\ gros}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	8%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	-
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	-
Volume consommé autorisé	1 588 151	1 731 237	1 557 129	1 461 828	1 574 896	8%
Rendement IDM (%)	70,0%	70,0%	67,2%	71,7%	71,6%	0%

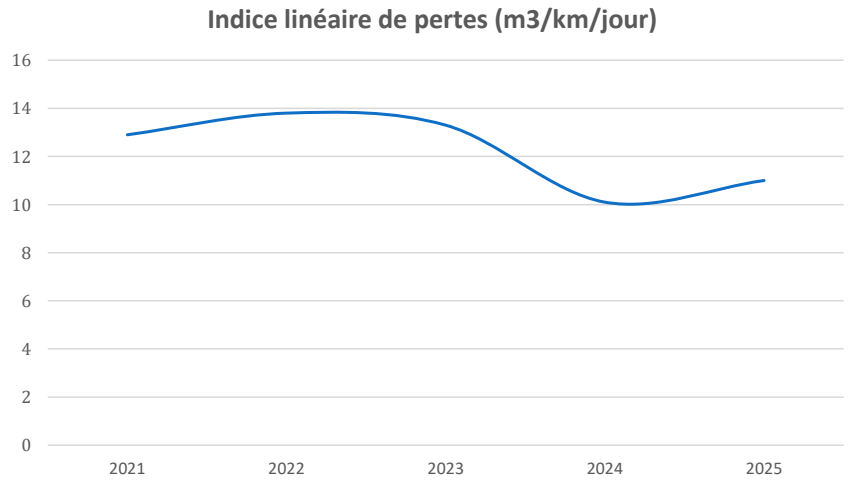


L'Indice Linéaire de Pertes

L'Indice Linéaire de Pertes *(ILP) indique les volumes perdus par jour et par kilomètre de réseau.*
Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés. Il permet de mesurer la performance du réseau en fonction de sa nature.

$$Indice\ linéaire\ de\ pertes\ (ILP) = \frac{Volumes\ mis\ en\ distribution - Volumes\ consommés\ autorisés}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	8%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	-
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	-
Volume mis en distribution	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	8%
Volume consommé autorisé	1 588 151	1 731 237	1 557 129	1 461 828	1 574 896	8%
Linéaire du réseau	144	147	157	157	156	0%
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	12,9	13,8	13,3	10,1	11,0	9%



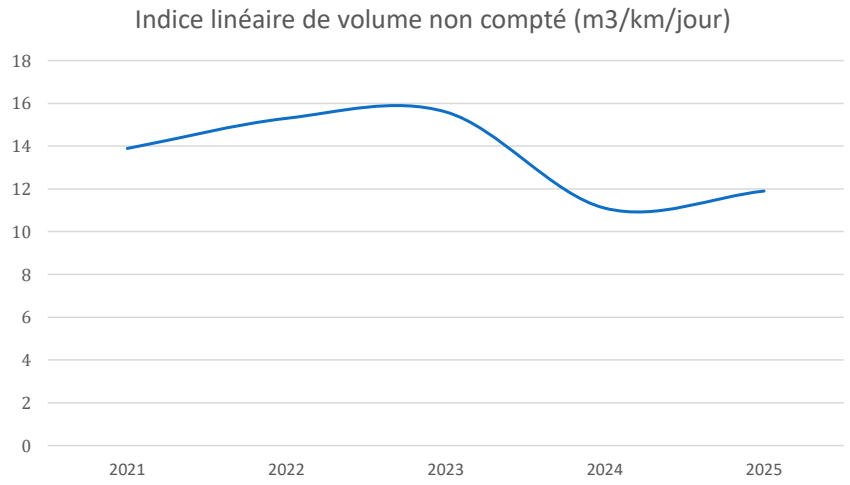
L'Indice Linéaire de Volumes Non Comptés

L'Indice Linéaire des volumes non comptés *(ILVNC) correspond au ratio des volumes non comptés par jour, par kilomètre de réseau.*

Cet indicateur permet de quantifier, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution reflètent la mise en œuvre de la politique de comptage aux points de livraison et l'efficacité de la gestion du réseau.

$$Indice\ linéaire\ de\ volumes\ non\ comptés\ (ILVNC) = \frac{Volumes\ mis\ en\ distribution - Volumes\ consommés}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	8%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	-
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	-
Volume mis en distribution	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	8%
Volume consommé	1 536 481	1 650 761	1 424 349	1 402 294	1 524 353	9%
Linéaire du réseau	144	147	157	157	156	0,0%
Indice linéaire de volume non compté	13,9	15,3	15,6	11,1	11,9	7%



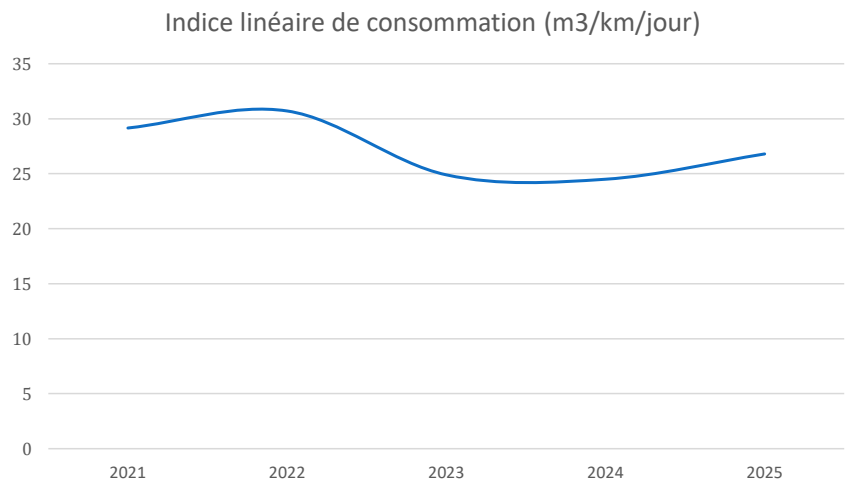
L'Indice Linéaire de Consommation

L'Indice Linéaire de consommation *(ILC) correspond au ratio des volumes consommés autorisés et des volumes exportés par kilomètre de réseau.*

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement du réseau.

$$Indice\ linéaire\ de\ consommation\ (ILC) = \frac{Volumes\ consommés\ autorisés + Volumes\ exportés}{Linéaire\ de\ réseau * 365j}$$

	2021	2022	2023	2024	2024	Evolution N/N-1
Volume produit	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	7,9%
Volume acheté en gros	0	0	0	0	0	-
Volume vendu en gros	0	0	0	0	0	-
Volume mis en distribution	2 268 491	2 472 529	2 317 434	2 038 228	2 200 151	7,9%
Volume consommé autorisé	1 588 151	1 731 237	1 557 129	1 402 294	1 574 896	12%
Linéaire du réseau	144	144	157	157	156	0%
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	29,2	30,7	24,9	24,5	26,8	9%



CONSOMMATION D'ENERGIE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

	2024	2025
Chambre de vanne Carrefour Cul de Sac	164	143
Chambre de vanne Coralita	60	67
Chambre de vanne Office du Tourisme	0	0
Chambre de vanne PAF	167	135
Chambre de vanne Port de commerce	10 606	4 639
Chambre de vanne rue de HOLLANDE	0	0
Poste de Chloration Quartier D'Orléans (QO)	228	219
SURPRESSEUR DE ANSE MARCEL	14 952	17 358
SURPRESSEUR DE MORNE O'REILLY	5 917	2 785
SURPRESSEUR GALISBAY	1 013 989	1 176 270
SURPRESSEUR SAINT LOUIS	6 230	24 139
Total	**1 052 313**	**1 225 755**

Les sites avec des consommations négatives sont des ex-tarifs bleus où la facturation est basée sur des estimations de consommation. Lors de la relève terrain ENEDIS, ces estimations sont régularisées et peuvent être négatives dans les cas où elles ont été fortement surestimées en année n-1.

SAUR a travaillé étroitement avec ENEDIS ces dernières années afin de faciliter le déploiement du compteur LINKY sur vos sites. A ce jour, 99% du parc de compteurs électriques exploités par SAUR sont équipés d'un compteur LINKY.

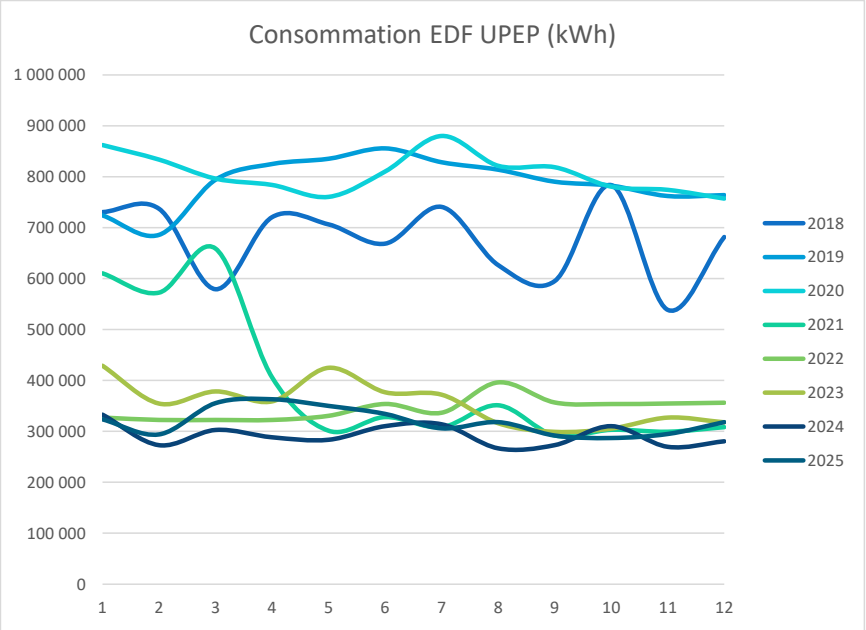
Consommation de l'UPEP (kWh)

Commenté [AL1]: @DUBOUIS, Faustin Quid des Consommations EDF de l'upep?

Commenté [FD2R1]: Conso remplies

Année	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	Août	sept	oct	nov	déc	Total
2018	730 638	737 208	579 203	720 754	706 480	668 731	740 837	626 590	595 179	783 678	538 724	681 729	**8 109 751**
2019	724 224	685 966	794 243	825 101	835 410	855 780	828 580	813 964	790 344	782 616	762 234	763 993	**9 462 455**
2020	862 365	833 720	796 373	783 985	760 581	810 391	880 157	821 569	818 808	780 651	774 316	757 210	**9 680 126**
2021	610 425	572 534	659 000	406 097	301 354	328 215	308 466	351 338	292 141	303 202	299 379	308 376	**4 740 527**
2022	327 245	322 521	322 521	322 521	330 638	353 867	336 728	396 264	356 850	353 797	354 761	356 357	**4 134 069**
2023	428 982	354 654	378 530	358 970	424 929	376 849	372 117	316 052	299 131	305 515	327 110	317 877	**4 260 716**
2024	332 878	272 961	302 875	288 480	283 604	310 358	313 980	266 779	273 047	310 284	269 786	280 585	**3 505 617**
2025	323 739	294 144	355 593	363 187	350 052	334 359	306 029	318 194	291 896	287 039	294 961	318 218	**3 837 411**

saur Saint-Martin



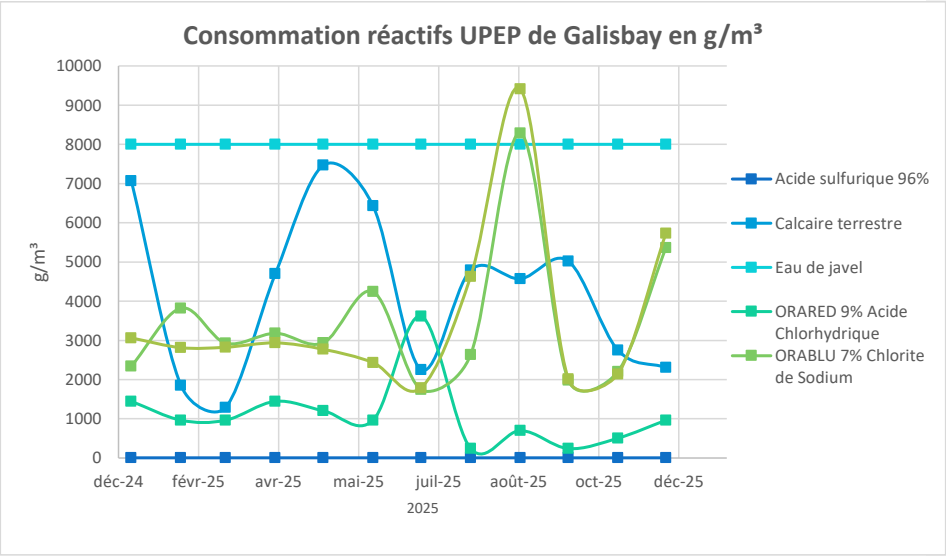
Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.

Les analyses de performance énergétique doivent être interprétées au regard des conditions réelles d'exploitation, notamment la disponibilité des filières, les arrêts techniques, les opérations de maintenance, les équipements de pompage mobilisés et les volumes effectivement produits.

La fiabilisation des données de comptage et le suivi du ratio énergétique de production constituent un axe de pilotage à poursuivre afin d'identifier les dérives éventuelles et de prioriser les actions d'optimisation.

CONSOMMATION DE REACTIFS

Réactifs	Unité	Janv-25	Févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Acide sulfurique 96%	g/m3	39	11	7	23	39	33	13	28	39	29	17	12
	m3/mois	7 071	1 852	1 292	4 699	7 466	6 431	2 255	4 791	4 571	5 022	2 749	2 308
Calcaire terrestre	g/m3	44,27	47,11	40,64	39,56	41,77	40,93	45,69	46,32	69,11	46,27	50,34	40,5
	Kg/mois	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Eau de javel	g/m3	8	5,68	4,9	7,15	6,29	4,93	20,65	1,4	6,04	1,39	3,18	4,88
	Kg/mois	1 446	964	964	1 446	1 205	964	3 615	241	699	241	506	964
ORARED 9% Acide Chlorhydrique	g/m3	12,96	22,51	14,88	15,73	15,35	21,7	9,96	15,26	71,57	11,48	13,88	27,16
	Kg/mois	2 342	3 822	2 930	3 182	2 940	4 242	1 743	2 636	8 285	1 985	2 205	5 366
ORABLU 7% Chlorite de Sodium	g/m3	16,95	16,57	14,35	14,52	14,47	12,45	10,23	26,82	81,31	11,65	13,47	29,03
	Kg/mois	3 063	2 814	2 825	2 936	2 772	2 433	1 791	4 632	9 413	2 014	2 141	5 735
Séquestrant	g/m3	4,6	1,4	3,2	1	1	1,8	2,9	1,8	2,8	4	2,1	3,8
	Kg/mois	830	235	635	210	190	350	500	310	325	695	330	750





LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

La qualité de l’eau, notre priorité

L'EAU BRUTE (CAP)

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	6	0
Physico-chimique	6	226

L'EAU TRAITEE (TTP)

Synthèse des analyses sur l'eau traitée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	11	11	100	43	43	100%
Physico-chimique	11	10	91	240	230	96%

Dépassement de limite de qualité sur l'eau traitée :

Date	Site	Type	Code PSV	Paramètres	Valeurs	Unité	Limite
22/09/2025	TTP Galisbay	UDI	254	Chlorate	0.838	mg/l	0.7

L'EAU DISTRIBUEE (UDI)

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	57	57	100	0	0	0
Physico-chimique	59	57	97	456	444	97.3%

Dépassement de limite de qualité sur l'eau distribuée :

Date	Site	Type	Code PSV	Paramètres	Valeurs	Unité	Limite
27/08/2025	Friar's Bay	UDI	538	Chlorate	0.897	mg/l	0.7
01/10/2025	Concordia	UDI	556	Chlorate	0.897	mg/l	0.7

Commentaire sur l'eau distribuée

Au titre de l'exercice 2025, les résultats du contrôle sanitaire font apparaître une conformité microbiologique de 100 % des prélèvements réalisés sur l'eau distribuée.

Le taux de conformité physico-chimique s'établit à 96 %, avec trois dépassements ponctuels de la limite de qualité relative aux chlorates, observés sur l'eau traitée ou distribuée.

Ces dépassements sont intervenus dans un contexte de recours temporaire à l'hypochlorite de sodium afin de maintenir les conditions de désinfection nécessaires sur le réseau, notamment lors de dysfonctionnements affectant certains équipements de génération de dioxyde de chlore.

Les situations identifiées ont fait l'objet d'un suivi renforcé, d'actions correctives et d'ajustements d'exploitation visant à permettre un retour rapide à des niveaux conformes.

Synthèse

ARS 2025			
		Bactério	**Physico**
Eau brute (CAP)	Nombre analyses	6	6
Eau traitée sortie usine (TTP)	Nombre analyses	11	11
	Non Conforme	0	1
	Conforme	11	10
	% conformité	100%	91%
Eau distribuée (UDI)	Nombre analyses	57	59
	Non Conforme	0	2
	Conforme	57	57
	% conformité	100%	97%
Nombre analyses		68	70
Nombre Conforme		68	67
% conformité globale		**100%**	**96%**





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

Description du contrat
SAINT MARTIN Distribution AEP
Délégation de Service Public
Début contrat : 1 décembre 2018 Fin contrat : 30 novembre 2028

Tarification de l'eau potable			
D102.0 Tarification de l'eau potable au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2025			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant à la collectivité	**21.36**	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant à la collectivité : Prix unitaire de 0 à 120 m³	**0.8733**	€HT/m³
VP.178	**Montant total HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité** *(Abonnement + consommation x 120)*	**126.15**	**€HT/120m³**
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant de la part fixe (Abonnement) revenant au délégataire	**35.90**	€HT/an
	Montant de la part variable (Consommation) revenant au délégataire : Prix unitaire de 0 à 120 m³	**8,2434**	€HT/m³
VP.177	**Montant total HT de la facture 120m³ revenant au délégataire** *(Abonnement + consommation x 120)*	**1 025.11**	**€HT/120m³**
Taxes des organismes publics			
VP.215	Redevance Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	**0.00**	€HT/m³
VP.216	Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	**0.00**	€HT/m³
VP.214	Redevance prélèvements AEP (Voies Navigables de France)	**-**	€HT/m³
VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	**-**	€HT/m³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	**0%**	%
VP.179	**Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³**	**0,00**	**€TTC/120m³**
	Montant total d'une facture 120m³ TTC au 1er janvier de l'année N+1	**1 151.26**	**€TTC/120m³**
D102.0	**Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier de l'année N+1**	**9.59**	**€TTC/m³**
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	**9 905 000**	€TTC
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour 2025 (hors travaux)	**12 059 300**	€HT

Qualité de l'eau Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	**74**
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	**0**
P101.1	**Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)**	**100%**
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	**76**
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	**3**
P102.1	**Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)**	**96%**
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) *Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports*	0%

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service (Volumes sur la période de relève ramenés sur 365 jours)			
VP.059	Total des Volumes produits	**2 200 151**	m^3
VP.060	Total des Volumes importés	**0**	m^3
VP.061	Total des Volumes exportés	**0**	m^3
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés	**1 524 353**	m^3
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	**1 522 616**	m^3
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	**1 737**	m^3
VP.221	Volumes consommés sans comptage	**6 614**	m^3
VP.220	Volumes de service du réseau	**44 002**	m^3
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	**155,799**	Km
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	**Non**	Oui si + de 5% Non si – de 5%
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	**14 857**	ab
VP.228	**Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)**	**95**	**ab/Km**
P104.3	**Rendement du réseau de distribution**	**71.6%**	
P105.3	**Indice linéaire des volumes non comptés**	**11.9**	**m^3/Km /j**
P106.3	**Indice linéaire de pertes en réseau**	**11**	**m^3/Km/j**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	**1.115**	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	**4.391**	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	**155.799**	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	**NR**	€HT
P107.2	**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**	**6.84**	**%**

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	**Code SISPEA**	**Descriptif**	**Résultats**	**Note**
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2023	**OUI**	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	**OUI**	5 points
		Total Partie A : (Sur 15 points)	**15 points / 15 points**	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	**OUI**	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	**OUI**	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ;>95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	**Pourcentage de connaissance des informations structurelles**	**95,9%**	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023	**149.4**	Km
Sur 15 points	VP.241	**Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations**	**95.8%**	15 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2023	**149.3**	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2023	**155.8**	Km
		Total Partie B : (Sur 30 points)	**30 points / 30 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	**NON**	0 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	**OUI**	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	**OUI**	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	**Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations**	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	10 points
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	**OUI**	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	**OUI**	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	**OUI**	5 points
		Total Partie C : (Sur 75 points)	**65 points / 75 points**	
Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points				
	P103.2B	**VALEUR DE L'INDICE**	**110 points / 120 points**	

Abonnés			
VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	**14 857**	Ab
101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	**31 160**	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	**2.1**	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	**16**	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	**1.1**	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	**98.89**	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	**1**	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	**43**	
VP.152	*Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité*	*Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité*	
P155.1	**Taux de réclamations pour 1000 abonnements**	**2.4**	**°/₀₀**

Gestion financière			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	**1 814 980**	€HTVA
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	**1 524 353**	m^3
Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :			
VP.182	*Encours total de la dette*		*€*
VP.183	*Epargne brute annuelle*		*€*
P153.2	*Durée d'extinction de la dette de la collectivité*		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	**2 158 905**	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	**9 905 000**	€TTC

DETAIL DE L'INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU : P108.3

SXM **2025**

Référence	
Point de Prélèvement	**Prise d'eau en mer de Galisbay**
Commune	Saint-Martin
Nature de la ressource	**Eau de mer**
Usage de l'eau	Eau potable
Volume mesuré (m3)	**5 709 409**
Avancement	Etudes en cours
Indicateur	**50%**

Un rapport de l'hydrogéologue a été rendu en 2015 et déposé en Préfecture dans le cadre de la demande d'autorisation de prélèvement et production d'eau potable



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
97150 SAINT-MARTIN	109

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Étiquettes de lignes	Adresse intervention
97150 SAINT-MARTIN	02/01/2025	rue de belvèdère
97150 SAINT-MARTIN	09/01/2025	216 impasse GUMS
97150 SAINT-MARTIN	13/01/2025	2 rue de grand fond
97150 SAINT-MARTIN	13/01/2025	69A rue cross range
97150 SAINT-MARTIN	15/01/2025	angle rue pharmacie et national
97150 SAINT-MARTIN	20/01/2025	résidence santa monica
97150 SAINT-MARTIN	20/01/2025	résidence les lianes
97150 SAINT-MARTIN	06/01/2025	impasse moses lake
97150 SAINT-MARTIN	29/01/2025	résidence les lianes
97150 SAINT-MARTIN	03/02/2025	9 rue L.Hyman
97150 SAINT-MARTIN	10/02/2025	service technique de galisbay
97150 SAINT-MARTIN	13/02/2025	devant leader price
97150 SAINT-MARTIN	13/02/2025	les hauts de la baie orientale
97150 SAINT-MARTIN	20/02/2025	rue de l'escale
97150 SAINT-MARTIN	24/02/2025	résidence les lianes
97150 SAINT-MARTIN	17/02/2025	audra concordia
97150 SAINT-MARTIN	03/03/2025	34 rue du stade
97150 SAINT-MARTIN	06/03/2025	jungle rood terre basse
97150 SAINT-MARTIN	08/03/2025	ferre à cheval terre basse
97150 SAINT-MARTIN	18/03/2025	rue frédérick arrondel

97150 SAINT-MARTIN	11/03/2025	résidence communal
97150 SAINT-MARTIN	12/03/2025	rue de sparrow
97150 SAINT-MARTIN	13/03/2025	ruedes pigeons
97150 SAINT-MARTIN	10/03/2025	leeder price mont vernon
97150 SAINT-MARTIN	25/03/2025	devant résidence des sables
97150 SAINT-MARTIN	01/04/2025	7 impasse arridell
97150 SAINT-MARTIN	03/04/2025	devant résidence les lianes
97150 SAINT-MARTIN	11/04/2025	residence ravine colombe
97150 SAINT-MARTIN	17/04/2025	NAT 7 grand case
97150 SAINT-MARTIN	03/04/2025	résidence les marines
97150 SAINT-MARTIN	19/04/2025	résidence jardin de l'indigo
97150 SAINT-MARTIN	26/04/2025	rue de friars bay
97150 SAINT-MARTIN	05/05/2025	63 rue lady fish
97150 SAINT-MARTIN	14/05/2025	gripple gate
97150 SAINT-MARTIN	06/05/2025	résidence spring hill
97150 SAINT-MARTIN	27/05/2025	résidence la barrière
97150 SAINT-MARTIN	06/06/2025	rue jungle rood
97150 SAINT-MARTIN	12/06/2025	rue frédérick arrondel
97150 SAINT-MARTIN	17/06/2025	résidence les hauts de spring
97150 SAINT-MARTIN	27/06/2025	résidence colline de spring
97150 SAINT-MARTIN	02/06/2025	résidence anse des sable
97150 SAINT-MARTIN	12/06/2025	service technique de galisbay
97150 SAINT-MARTIN	16/07/2025	11 rue mont carmel
97150 SAINT-MARTIN	25/07/2025	31 rue de petite plage
97150 SAINT-MARTIN	30/07/2025	63 rue de belle plaine
97150 SAINT-MARTIN	01/07/2025	66 rue nana clark
97150 SAINT-MARTIN	07/07/2025	angle rue spring et colline de spring

97150 SAINT-MARTIN	18/07/2025	jungle rood terre basse
97150 SAINT-MARTIN	22/07/2025	jungle rood terre basse
97150 SAINT-MARTIN	17/07/2025	Nat 7 quartier d'orléans
97150 SAINT-MARTIN	15/07/2025	rond point cimetiere
97150 SAINT-MARTIN	31/07/2025	rue de morne valois
97150 SAINT-MARTIN	23/07/2025	rue jean luc hamelet
97150 SAINT-MARTIN	23/07/2025	simeone trott
97150 SAINT-MARTIN	01/08/2025	66 rue louis constant Féming
97150 SAINT-MARTIN	05/08/2025	Lycée DANIELLA GEFFRY
97150 SAINT-MARTIN	11/08/2025	adduction mont des accords
97150 SAINT-MARTIN	18/08/2025	rue jean jacques fayel
97150 SAINT-MARTIN	01/08/2025	RN7 quartier d'orléans
97150 SAINT-MARTIN	14/08/2025	green valley
97150 SAINT-MARTIN	18/08/2025	devant lapeyre
97150 SAINT-MARTIN	20/08/2025	rue clamy chery
97150 SAINT-MARTIN	26/08/2025	SDL Galisbay
97150 SAINT-MARTIN	27/08/2025	20 rue clamy cherry
97150 SAINT-MARTIN	28/08/2025	13 rue arrindel
97150 SAINT-MARTIN	29/08/2025	36 rue round hill
97150 SAINT-MARTIN	01/09/2025	8 rue de rambaud
97150 SAINT-MARTIN	09/09/2025	25 rue de spring
97150 SAINT-MARTIN	10/09/2025	anse marcel
97150 SAINT-MARTIN	12/09/2025	rue du soleil levant
97150 SAINT-MARTIN	17/09/2025	rue de concordia
97150 SAINT-MARTIN	19/09/2025	4 rue louis hyman
97150 SAINT-MARTIN	22/09/2025	rue de l'escale
97150 SAINT-MARTIN	29/09/2025	10 rue de coralita

97150 SAINT-MARTIN	10/09/2025	impasse alexandre viotty
97150 SAINT-MARTIN	13/10/2025	rue rousseau terre basse
97150 SAINT-MARTIN	27/10/2025	12 rue de mont carmel
97150 SAINT-MARTIN	27/10/2025	la savana la savane
97150 SAINT-MARTIN	28/10/2025	19 rue de la république
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	35 résidence les adouces concordia
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	parking résidence cannelle concordia
97150 SAINT-MARTIN	03/11/2025	aéroport grand case
97150 SAINT-MARTIN	05/11/2025	9 rue L Hyman
97150 SAINT-MARTIN	07/11/2025	Rue de hameau du pont
97150 SAINT-MARTIN	06/11/2025	rue de hammeau du pont
97150 SAINT-MARTIN	12/11/2025	résidence anse des sables
97150 SAINT-MARTIN	13/11/2025	Super U marigot
97150 SAINT-MARTIN	19/11/2025	mont rouge terre basse
97150 SAINT-MARTIN	21/11/2025	les collines de spring concordia
97150 SAINT-MARTIN	24/11/2025	res ispring hills rue de spring concord
97150 SAINT-MARTIN	19/11/2025	lot 1 mont vernon 3
97150 SAINT-MARTIN	01/12/2025	howel center marigot
97150 SAINT-MARTIN	03/12/2025	howel center marigot
97150 SAINT-MARTIN	09/12/2025	303 rue rousseau terre basse
97150 SAINT-MARTIN	12/12/2025	rue de l'escale oyster pond
97150 SAINT-MARTIN	15/12/2025	rue rousseau terre basse
97150 SAINT-MARTIN	16/12/2025	15 rue de concordia
97150 SAINT-MARTIN	18/12/2025	rue des terre basse
97150 SAINT-MARTIN	17/12/2025	pont de sandy grounnd
97150 SAINT-MARTIN	19/12/2025	20 rue de terre basse
97150 SAINT-MARTIN	20/12/2025	89 rue de sandy ground

97150 SAINT-MARTIN	21/12/2025	jungle rood terre basse
97150 SAINT-MARTIN	24/12/2025	321 imp vielle maison terre basse
97150 SAINT-MARTIN	26/12/2025	jungle rood terre basse
97150 SAINT-MARTIN	30/12/2025	125 rue rousseau terre basse
97150 SAINT-MARTIN	30/12/2025	rue frédérick arrondel concordia
97150 SAINT-MARTIN	16/12/2025	résd les hauts de spring concordia
97150 SAINT-MARTIN	17/12/2025	stade de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	31/12/2025	rte de l'espérance grd case

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
97150 SAINT-MARTIN	402

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Étiquettes de lignes	Adresse intervention
97150 CONCORDIA	02/01/2025	résidence les lianes
97150 SANDY GROUND	03/01/2025	116 rue lady fish
97150 SAINT-MARTIN	03/01/2025	sand divers rue de sandy ground
97150 BAIE NETTLE	06/01/2025	résidence la lagune
97150 BAIE NETTLE	07/01/2025	résidence la lagune
97150 SAINT-MARTIN	09/01/2025	aéroport de grand case
97150 SAINT-MARTIN	09/01/2025	42 rue de la falaise terre basse
97150 SAINT LOUIS	09/01/2025	16 impasse vere richardson
97150 SAINT-MARTIN	10/01/2025	38 rue de colombier
97150 SAINT-MARTIN	10/01/2025	résidence jabilo colombier
97150 GRAND CASE	10/01/2025	parc phoenix rte de l'espérance
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	14/01/2025	27 lotissement farley
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	16/01/2025	36 rue du stade
97150 OYSTER POND	17/01/2025	10 avenu du lagon
97150 SAINT-MARTIN	17/01/2025	23 rue de la savane

97150 CONCORDIA	20/01/2025	hotel domotel
97150 SAINT-MARTIN	20/01/2025	gendarmerie concordia
97150 MARIGOT	21/01/2025	5rue générale degaulle centre hotel
97150 CUL DE SAC	21/01/2025	24résidence paradise
97150 GRAND CASE	23/01/2025	4 rue gardabelle
97150 SAINT-MARTIN	27/01/2025	3 cadisco marigot
97150 SAINT-MARTIN	28/01/2025	8 rue de rambaud
97150 SAINT-MARTIN	29/01/2025	14 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	31/01/2025	salle omnosport de galisbay
97150 SAINT-MARTIN	02/01/2025	devant EDF galisbay
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	06/01/2025	impasse des Gumbs
97150 CUL DE SAC	03/01/2025	rue de grande caye
97150 AGRÉMENT	10/01/2025	27 église adventiste
97150 SAINT-MARTIN	13/01/2025	bat E les collines de grand case
97150 CONCORDIA	27/01/2025	résidence calypso
97150 RAMBAUD	28/01/2025	chez GIBS
97150 CONCORDIA	28/01/2025	résidence les lianes
97150 CONCORDIA	05/01/2025	résidence adamantine
97150 SAINT-MARTIN	05/02/2025	56 rue de morne valois
97150 SANDY GROUND	06/02/2025	33 rue round hill
97150 SANDY GROUND	06/02/2025	6 rue round hill
97150 GALISBAY	07/02/2025	devant SDL
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	11/02/2025	37 rue de sparow
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	12/02/2025	20 rue de mullet fish
97150 SAINT-MARTIN	13/02/2025	4 impasse baly
97150 SAINT-MARTIN	14/02/2025	satade thelbert carti
97150 SAINT-MARTIN	14/02/2025	9 saint jean de bellevue
97150 SAINT-MARTIN	18/02/2025	101 la savane
97150 SANDY GROUND	18/02/2025	99 rue lady fish
97150 SAINT-MARTIN	19/02/2025	237 bld de grd case
97150 SAINT-MARTIN	19/02/2025	rue de friars bay
97150 OYSTER POND	20/02/2025	résidence frontiera
97150 MARIGOT	21/02/2025	4 residence hotel de ville
97150 SAINT-MARTIN	26/02/2025	ZA du lagon rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	03/02/2025	aéroport de grd case
97150 AGRÉMENT	03/02/2025	rue charming charp

97150 SAINT-MARTIN	06/02/2025	45 rue de concordia
97150 MARIGOT	10/02/2025	rue de générale degaulle
97150 MARIGOT	11/02/2025	rue de la poste
97150 AGRÉMENT	12/02/2025	howel center rue de holande
97150 SAINT-MARTIN	13/02/2025	19 rue frédérick arondel
97150 CONCORDIA	18/02/2025	40 rue de belle plaine
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	18/02/2025	52 rue round de pond
97150 SAINT-MARTIN	20/02/2025	18 rue victor maurasse
97150 SAINT-MARTIN	25/02/2025	102 route de la savane
97150 SANDY GROUND	24/02/2025	beach plaza
97150 MARIGOT	07/02/2025	devant la paf
97150 SAINT-MARTIN	26/02/2025	102 route de la savane
97150 SAINT-MARTIN	27/02/2025	6 rue mullet fish
97150 TERRE BASSE	06/03/2025	91 rue rousseau
97150 MARIGOT	07/03/2025	rue de hollande
97150 CONCORDIA	07/03/2025	résidence calypso
97150 MARIGOT	10/03/2025	8 rue félix éboué
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	10/03/2025	37 résidence farley 2
97150 SAINT-MARTIN	17/03/2025	rue frédérick arrondel
97150 GRAND CASE	19/03/2025	impasse des pieuvres
97150 SAINT-MARTIN	20/03/2025	mont vernon 3
97150 CUL DE SAC	27/03/2025	Résidence quinoa
97150 SAINT-MARTIN	27/03/2025	12 rue de galisbay
97150 GRAND CASE	21/03/2025	42 rue des écoles
97150 CUL DE SAC	24/03/2025	résidence chevrise bat 5
97150 CUL DE SAC	24/03/2025	Résidence quinoa
97150 OYSTER POND	28/03/2025	résidence marinella
97150 SAINT-MARTIN	28/03/2025	leader price mont vernon
97150 GRAND CASE	28/03/2025	42 rue des écoles
97150 SAINT-MARTIN	06/03/2025	lot 2 mont vernon 1
97150 GRAND CASE	07/03/2025	37 route de l'espérence
97150 MARIGOT	11/03/2025	52 rue de hollande
97150 MARIGOT	11/03/2025	50 rue de hollande
97150 MARIGOT	11/03/2025	11 rue de hollande
97150 CONCORDIA	13/03/2025	les hauts de spring
97150 MARIGOT	14/03/2025	24 bis rue général de gaulle

saur Saint-Martin

97150 MARIGOT	14/03/2025	46 rue lowtown
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	17/03/2025	14 impasse webster
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	17/03/2025	16 rue chic chic
97150 SAINT-MARTIN	18/03/2025	leader price mont vernon
97150 SAINT-MARTIN	20/03/2025	résі les cocotiers 16 imp hodge vioty
97150 GRAND CASE	21/03/2025	5 rue des écoles
97150 GRAND CASE	21/03/2025	devant Yes rue gardabelle
97150 FRIARS'BAY	24/03/2025	3 allée des madras
97150 CONCORDIA	28/03/2025	devant résidence adamantine
97150 MARIGOT	31/03/2025	lipstick rue kennedy
97150 MARIGOT	31/03/2025	devant golfinger rue kennedy
97150 SANDY GROUND	01/04/2025	68 rue lady fish
97150 SANDY GROUND	01/04/2025	25 rue chirurgien
97150 QUARTIER ORLÉAN	01/04/2025	52 rue round the pond
97150 CUL DE SAC	01/04/2025	2 rue de mont vernon 1
97150 QUARTIER ORLÉAN	02/04/2025	50 rue dufy
97150 GALISBAY	02/04/2025	27 rue perinon
97150 AGRÉMENT	02/04/2025	38 rue nana clark
97150 CONCORDIA	03/04/2025	1302 résiden les manguiers
97150 CONCORDIA	04/04/2025	B4 résidence la sucrerie
97150 CONCORDIA	04/04/2025	bat 15 la sucrerie
97150 CONCORDIA	07/04/2025	rue A BAKER
97150 SAINT-MARTIN	07/04/2025	2 rue de friars bay
97150 MARIGOT	09/04/2025	auberge des mers
97150 QUARTIER ORLÉAN	09/04/2025	devant les 2 freres
97150 CONCORDIA	10/04/2025	14 rue louis constant fleming
97150 CONCORDIA	10/04/2025	bat 4 residence la sucrerie
97150 SAINT-MARTIN	10/04/2025	rue de friars bay
97150 CUL DE SAC	11/04/2025	résidence quinoa
97150 CUL DE SAC	11/04/2025	rue de mont vernon 1
97150 SAINT-MARTIN	11/04/2025	68 rue de morne valois
97150 SAINT-MARTIN	14/04/2025	résidence st jean bellevue
97150 SAINT-MARTIN	14/04/2025	mont vernon 1
97150 SAINT-MARTIN	24/04/2025	lot 43 les hauts deconcordia
97150 SAINT-MARTIN	24/04/2025	54 rue frédérick arrondel
97150 GRAND CASE	25/04/2025	rue des écoles

97150 MARIGOT	01/04/2025	cocorico Rue kennedy
97150 QUARTIER ORLÉAN	01/04/2025	31 residence les 2 frères
97150 QUARTIER ORLÉAN	02/04/2025	station d'épuration
97150 MARIGOT	12/04/2025	rue de l'hotel de ville
97150 AGRÉMENT	09/04/2025	résidence les flamboyants
97150 SAINT-MARTIN	23/04/2025	lot 2 devant creche mont vern 1
97150 SAINT LOUIS	29/04/2025	richarson vere
97150 QUARTIER ORLÉAN	29/04/2025	collège élisabeth gums
97150 MARIGOT	29/04/2025	MSR west indis
97150 SANDY GROUND	30/04/2025	27 rue chirurgien
97150 SANDY GROUND	30/04/2025	33 rue yellow tail
97150 SAINT-MARTIN	29/04/2025	rue gardabelle HD factory
97150 MONT VERNON 2	30/04/2025	11 rue du jardin
97150 MARIGOT	08/04/2025	collectivité rue de l'hotel de ville
97150 SAINT-MARTIN	02/05/2025	Galisbay
97150 AGRÉMENT	02/05/2025	19 rue nana clark
97150 SANDY GROUND	05/05/2025	19 rue queen parrot fish
97150 SANDY GROUND	07/05/2025	10 rue parrot fish
97150 SAINT-MARTIN	09/05/2025	86 les hauts de concordia
97150 CUL DE SAC	12/05/2025	29 rue de belvedere hotel karibuni
97150 SAINT-MARTIN	13/05/2025	impasse hodge viotty
97150 SAINT-MARTIN	15/05/2025	devant safixo gripple gate
97150 RAMBAUD	16/05/2025	devant la boulangerie lenez
97150 RAMBAUD	16/05/2025	devant église évangéliste
97150 SAINT LOUIS	16/05/2025	impasse richardson vere
97150 MARIGOT	05/05/2025	225 rue de hollande
97150 CONCORDIA	09/05/2025	résidence first rue soleil levant
97150 SANDY GROUND	12/05/2025	14 rue queen parrot fish
97150 SANDY GROUND	12/05/2025	8 rue lady fish
97150 SANDY GROUND	12/05/2025	37 rue chirurgien
97150 SAINT-MARTIN	15/05/2025	43 rue de sandy ground
97150 SANDY GROUND	16/05/2025	33 rue chirurgien
97150 SAINT-MARTIN	16/05/2025	90 route de colombier
97150 MARIGOT	19/05/2025	résidence hotel de ville
97150 SAINT-MARTIN	20/05/2025	rue sandy ground
97150 SANDY GROUND	20/05/2025	65 rue lady fish
97150 SAINT-MARTIN	20/05/2025	232 bld de grand case

97150 CONCORDIA	21/05/2025	marie amelie leydet rue soleil levant
97150 SAINT-MARTIN	21/05/2025	19 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	21/05/2025	72 rue de concordia
97150 ST LOUIS	21/05/2025	10 imp verre richardson
97150 ANSE MARCEL	23/05/2025	résidence PACAMARA
97150 AGRÉMENT	26/05/2025	rue de cardec
97150 SAINT-MARTIN	26/05/2025	rue du soleil levant
97150 SANDY GROUND	30/05/2025	3 rue tah bloudy
97150 GRAND CASE	23/05/2025	résidence terrasse de jean
97150 SAINT-MARTIN	23/05/2025	résidence seremoa
97150 SANDY GROUND	23/05/2025	116 rue lady fish
97150 CONCORDIA	19/05/2025	résidence les papillons
97150 CONCORDIA	20/05/2025	residence les papillons
97150 MARIGOT	21/05/2025	40 rue de hollande
97150 MARIGOT	21/05/2025	78 rue de hollande
97150 CONCORDIA	22/05/2025	les hauts de spring
97150 SAINT-MARTIN	22/05/2025	87 route de cul de sac
97150 SAINT-MARTIN	02/06/2025	bat 2 ravine colombe
97150 SAINT-MARTIN	06/06/2025	rue jean jacque fayel
97150 MARIGOT	04/06/2025	Auberge de la mer marina royal
97150 SAINT-MARTIN	03/06/2025	baie aux prune terre basse
97150 MARIGOT	10/06/2025	rue de concordia
97150 SAINT-MARTIN	10/06/2025	résidence anse margot baie nettlé
97150 SAINT-MARTIN	11/06/2025	devant maison conseil de quartier
97150 GRAND CASE	11/06/2025	1 rue du cimetiere
97150 SAINT-MARTIN	13/06/2025	angle rue hapy bay la savane
97150 SANDY GROUND	16/06/2025	super marché new choise
97150 SAINT-MARTIN	21/06/2025	clinique vétérinaire de la savane
97150 OYSTER POND	23/06/2025	13 rue de la flibuste
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	23/06/2025	rue de coralita
97150 SAINT-MARTIN	24/06/2025	87 rue de sandy ground
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	26/06/2025	résidence SIG bat E
97150 SAINT-MARTIN	20/06/2025	rue de rambaud
97150 SAINT-MARTIN	26/06/2025	No8 rue de rambaud
97150 SAINT-MARTIN	26/06/2025	impasse webster belle plaine
97150 MARIGOT	30/06/2025	rue de l'hotel de viile

97150 SAINT LOUIS	30/06/2025	impasse richardson verre
97150 SAINT-MARTIN	30/06/2025	9 rue de rambaud
97150 MARIGOT	04/06/2025	12 rue kennedy
97150 MARIGOT	04/06/2025	4 rue de la poste
97150 MARIGOT	05/06/2025	6 rue kennedy
97150 MARIGOT	06/06/2025	36 rue frédéric arrondell
97150 CUL DE SAC	10/06/2025	3 résidence chevrise
97150 CONCORDIA	16/06/2025	impasse irene menta
97150 CONCORDIA	17/06/2025	8 rue clamy cherry
97150 BAIE ORIENTALE	19/06/2025	résidence alamanda
97150 SAINT-MARTIN	19/06/2025	cabinet vétérinaire de la savane
97150 SAINT-MARTIN	20/06/2025	lot 661 terre basse
97150 SAINT-MARTIN	20/06/2025	lot 669 terre basse
97150 MARIGOT	23/06/2025	9 rue du général de gaulle
97150 MARIGOT	23/06/2025	8 rue président kennedy
97150 SAINT-MARTIN	30/06/2025	lot 10 mont vernon 1
97150 MARIGOT	09/07/2025	112 rue de hollande
97150 AGRÉMENT	28/07/2025	13 rue brooks
97150 AGRÉMENT	07/07/2025	16 impasse samuel macou
97150 SAINT-MARTIN	28/07/2025	184 rue de colombier
97150 SAINT-MARTIN	11/07/2025	20 rue queen parrot fish
97150 SAINT-MARTIN	11/07/2025	207 rte de terre basse
97150 SANDY GROUND	30/07/2025	22 rue round hill
97150 SAINT-MARTIN	11/07/2025	2230 rue de grand case
97150 SAINT-MARTIN	24/07/2025	24 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	08/07/2025	242 rue de hollande
97150 SAINT-MARTIN	25/07/2025	34 rue louis constant fléming
97150 CONCORDIA	03/07/2025	4 impasse vanterpool
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	10/07/2025	49 rue st george
97150 MARIGOT	09/07/2025	6 rue fichot
97150 SAINT-MARTIN	31/07/2025	662 terre basse
97150 MARIGOT	02/07/2025	7 rue kennedy
97150 SAINT-MARTIN	18/07/2025	89 rue rousseau terre basse
97150 CONCORDIA	04/07/2025	bat 2 residence sucrerie
97150 SAINT-MARTIN	09/07/2025	bat 401 rue nana clark
97150 SAINT-MARTIN	21/07/2025	Gudside café rue de friars bay

97150 CUL DE SAC	18/07/2025	impasse danilly laurence
97150 FRIARS BAY	10/07/2025	LA Colombe
97150 BAIE NETTLÉ	02/07/2025	le flamboyant
97150 SAINT-MARTIN	08/07/2025	lot 111 terre basse
97150 CONCORDIA	04/07/2025	lot 4 la colombe
97150 MARIGOT	11/07/2025	marina royal
97150 CUL DE SAC	02/07/2025	résidence chevrise
97150 AGRÉMENT	04/07/2025	résidence coconut
97150 CONCORDIA	31/07/2025	résidence fleur de lys
97150 MARIGOT	24/07/2025	résidence la frégate
97150 CONCORDIA	10/07/2025	résidence les manguiers
97150 SAINT-MARTIN	24/07/2025	résidence marines 24 rue sandy ground
97150 CUL DE SAC	01/07/2025	résidence mont vernon 1
97150 CONCORDIA	24/07/2025	rue charle height
97150 SAINT-MARTIN	31/07/2025	rue de colombier
97150 SAINT-MARTIN	09/07/2025	rue de galisbay
97150 SAINT-MARTIN	17/07/2025	rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	04/08/2025	90 rue de sandy ground
97150 BAIE ORIENTALE	06/08/2025	résidence alamanda
97150 TERRE BASSE	06/08/2025	50 rue dufy
97150 MARIGOT	18/08/2025	43 rue low town
97150 SAINT-MARTIN	18/08/2025	90 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	18/08/2025	19 rue queen parrot fish
97150 SAINT-MARTIN	19/08/2025	morne o'reilly rambaud
97150 CONCORDIA	20/08/2025	bat 4 ravine colombe
97150 CONCORDIA	20/08/2025	résidence saona 2
97150 SAINT-MARTIN	21/08/2025	15 impasse louis vanterpool
97150 FRIARS BAY	21/08/2025	42 rue de la batterie
97150 SANDY GROUND	21/08/2025	royal beach hotel
97150 SAINT-MARTIN	25/08/2025	33 rue yellow tail
97150 SAINT-MARTIN	25/08/2025	pharmacie de bellevue
97150 SAINT-MARTIN	04/08/2025	3 rue round the pond
97150 MARIGOT	04/08/2025	2 rue de l'anguille
97150 SAINT-MARTIN	07/08/2025	83 rue de cul de sac
97150 SAINT-MARTIN	07/08/2025	154 route de quartier d'orléans
97150 MARIGOT	07/08/2025	rue kénnedy devant lipstick
97150 SAINT-MARTIN	11/08/2025	rue frédéric arondell

97150 OYSTER POND	12/08/2025	résidence la goélette
97150 SAINT-MARTIN	18/08/2025	13 rue pic paradis
97150 MARIGOT	19/08/2025	91 rue de hollande
97150 SAINT-MARTIN	19/08/2025	résidence sikoa bat E5
97150 CONCORDIA	25/08/2025	école ervé williams
97150 AGRÉMENT	27/08/2025	25 rue nana clark
97150 SAINT-MARTIN	04/09/2025	23 rue frédérick arrondel
97150 SAINT-MARTIN	05/09/2025	168 route de colombier
97150 GRAND CASE	05/09/2025	domaine de jean
97150 CONCORDIA	11/09/2025	résidence adamantine
97150 SAINT-MARTIN	12/09/2025	22 rue charming charp
97150 MARIGOT	15/09/2025	les lolo boulvard de France
97150 QUARTIER D'ORLÉANS	16/09/2025	rue de coralita
97150 SAINT-MARTIN	17/09/2025	32 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	17/09/2025	21 rue du soleil levant
97150 SAINT-MARTIN	17/09/2025	15 impasse viotty
97150 SAINT-MARTIN	19/09/2025	rue de galisbay
97150 SAINT-MARTIN	22/09/2025	48 rue louis brooks
97150 SAINT LOUIS	22/09/2025	impasse louis brooks
97150 SAINT-MARTIN	23/09/2025	rue frédéric arondell
97150 SAINT-MARTIN	29/09/2025	rue cross the range
97150 RAMBAUD	30/09/2025	5 impasse hodge
97150 SAINT-MARTIN	01/09/2025	rue clémençeau
97150 SAINT-MARTIN	03/09/2025	résidence alamanda
97150 SAINT-MARTIN	03/09/2025	4 rue de la république
97150 SANDY GROUND	04/09/2025	rue morne rond
97150 SAINT-MARTIN	04/09/2025	19 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	08/09/2025	résidence alamanda
97150 SAINT-MARTIN	17/09/2025	6 rue charles height
97150 SAINT-MARTIN	18/09/2025	rue de terre basse
97150 SAINT-MARTIN	18/09/2025	impasse anse acajoux terre basse
97150 SAINT-MARTIN	19/09/2025	rue terre basse
97150 SAINT-MARTIN	19/09/2025	90 baie aux prune terre basse
97150 SANDY GROUND	22/09/2025	65 rue lady fish
97150 SANDY GROUND	22/09/2025	4 rue balaou
97150 GRAND CASE	24/09/2025	GTM route de l'espérance

97150 MARIGOT	26/09/2025	107 rue de hollande
97150 SANDY GROUND	29/09/2025	7 rue yellow tail
97150 AGRÉMENT	29/09/2025	37 rue nana clark
97150 SAINT-MARTIN	01/10/2025	42 rue frédérick arrondel
97150 SAINT-MARTIN	02/10/2025	06 les haut de la baie orientale
97150 CONCORDIA	03/10/2025	sucrerie 5 rue du soleil levant
97150 SAINT-MARTIN	06/10/2025	rue frédérick arrondell
97150 SAINT-MARTIN	07/10/2025	33 les hauts de spring
97150 SAINT-MARTIN	08/10/2025	27 horizon pinel cul de sac
97150 CONCORDIA	09/10/2025	bat 1 résidence capucine
97150 SANDY GROUND	10/10/2025	65 rue yellow tail
97150 SAINT-MARTIN	13/10/2025	29 charming sharp agrément
97150 SAINT-MARTIN	21/10/2025	Rue de friars bay
97150 SAINT-MARTIN	22/10/2025	202 rue de hollande
97150 SAINT-MARTIN	27/10/2025	Golfe hotel bellevue
97150 SAINT-MARTIN	27/10/2025	3 rue lady fish sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	27/10/2025	rue du pic paradis
97150 SAINT-MARTIN	29/10/2025	29 rue mullet fish quartier d'orléans
97150 SAINT-MARTIN	29/10/2025	rue du stade de quartier d'orléans
97150 SAINT-MARTIN	31/10/2025	7 rue victor morasse
97150 SAINT-MARTIN	01/10/2025	178 bld de grd case
97150 GRAND CASE	01/10/2025	rue gardabelle face HD factory
97150 SAINT-MARTIN	01/10/2025	1 rue des écoles grand case
97150 SAINT-MARTIN	02/10/2025	résidence allégra cul de sac
97150 SAINT-MARTIN	03/10/2025	pirate rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	09/10/2025	11 rue caroline
97150 SAINT-MARTIN	10/10/2025	rue gardabelle rte de l'espérance
97150 SAINT-MARTIN	13/10/2025	50 ruelow town marigot
97150 SAINT-MARTIN	13/10/2025	50 rue low town marigot
97150 SAINT-MARTIN	14/10/2025	morne rouge terre basse
97150 SAINT-MARTIN	15/10/2025	65 rue du jardin mt vernon 2
97150 SAINT-MARTIN	17/10/2025	la savana la savane
97150 SAINT-MARTIN	21/10/2025	rue nana clark agrément
97150 SAINT-MARTIN	22/10/2025	192 rue de hollande marigot
97150 SAINT-MARTIN	23/10/2025	fort louis marina royal
97150 SAINT-MARTIN	27/10/2025	rue de l'anguille marigot
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	7 rue yellow tail sandy ground

saur Saint-Martin

97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	19 rue frédérick arrondell
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	9 rue clamy cherry
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	jean marie espace vert rue hollande
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	2 rue hameau du pont
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	14 rue bonne fish sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	3 rue nana clarck agrément
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	église rue nana clarck
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	centre médical 20 rue de concordia
97150 SAINT-MARTIN	30/10/2025	rue de coralita quartier d'orléans
97150 CONCORDIA	03/11/2025	habitat plus rue jean jacques fael
97150 SAINT-MARTIN	04/11/2025	65 route de quartier d'orléans
97150 SAINT-MARTIN	05/11/2025	18 rue J Richardson
97150 SAINT-MARTIN	05/11/2025	33 les jardins de spring concordia
97150 SAINT-MARTIN	14/11/2025	hameau du pond
97150 SAINT-MARTIN	17/11/2025	usine de galisbay
97150 SAINT-MARTIN	20/11/2025	255 impasse bele terre basse
97150 SAINT-MARTIN	21/11/2025	bat 1 chez louise chevrise cul de sac
97150 SAINT-MARTIN	25/11/2025	howel center marigot
97150 SAINT-MARTIN	28/11/2025	4 imp la mangouste colombier
97150 SAINT-MARTIN	06/11/2025	15 rue de hameau du pont
97150 SAINT-MARTIN	05/11/2025	Super U marigot
97150 SAINT-MARTIN	04/11/2025	howell center super U
97150 SAINT-MARTIN	07/11/2025	18 rue J Richardson
97150 SAINT-MARTIN	10/11/2025	rés yacht club sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	12/11/2025	13 rue yellow tail sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	13/11/2025	12 lot la savana
97150 SAINT-MARTIN	14/11/2025	rue de la savane
97150 SAINT-MARTIN	14/11/2025	face hotel de ville marigot
97150 SAINT-MARTIN	17/11/2025	8 imp DUZANSON st louis
97150 SAINT-MARTIN	17/11/2025	26 imp DUZANSON st louis
97150 SAINT-MARTIN	18/11/2025	le manteau 4 rue fort louis
97150 SAINT-MARTIN	21/11/2025	200 rue de hollande agrément
97150 SAINT-MARTIN	23/11/2025	35 rue lady fish sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	26/11/2025	rés leatle paradise cul de sac
97150 SAINT-MARTIN	28/11/2025	14 rue bonne fish sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	28/11/2025	37 rue chirurgien sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	02/12/2025	colline de grand case

97150 SAINT-MARTIN	03/12/2025	10 imp richardson vere st louis
97150 SAINT-MARTIN	05/12/2025	6 rue yellow tail sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	08/12/2025	rue de l'hotel de ville marigot
97150 SAINT-MARTIN	10/12/2025	8 rue mullet fish quartier
97150 ST LOUIS	12/12/2025	9 impasse vere ridchardson
97150 SAINT-MARTIN	19/12/2025	7 rue général de gaule
97150 SAINT-MARTIN	23/12/2025	impasse danilly laurence
97150 SAINT-MARTIN	29/12/2025	imp mangouste 34 rue de colombier
97150 SAINT-MARTIN	29/12/2025	alamanda baie orientale
97150 SAINT-MARTIN	29/12/2025	94 rue de terre basse
97150 SAINT-MARTIN	30/12/2025	6 rue président kennedy marigot
97150 SAINT-MARTIN	04/12/2025	3 rue balaou sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	05/12/2025	1 rue lady fish sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	05/12/2025	5 rue de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	08/12/2025	2 rue yellow tail sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	09/12/2025	caise d'épargne rue de holande
97150 SAINT-MARTIN	16/12/2025	52 rue de concordia
97150 SAINT-MARTIN	22/12/2025	dommaine de la baie nettlé
97150 SAINT-MARTIN	22/12/2025	rue rousseau plum bay terre basse
97150 SAINT-MARTIN	23/12/2025	devant cimetiere de sandy ground
97150 SAINT-MARTIN	24/12/2025	3 rue félix éboué marigot
97150 SAINT-MARTIN	26/12/2025	impasse webster quartier d'orléans
97150 SAINT-MARTIN	31/12/2025	Rue carline rte de l'espérance

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	13
ST MARTIN	Entretien / Vérification de ventouses	1
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10
ST MARTIN	Purge de réseau	49
ST MARTIN	Vérification ponctuelle de vanne	1
Total		**74**

Détail des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Date	Adresse
ST MARTIN	Purge de réseau	03/01/25	0,97150,SAINT-MARTIN France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST MARTIN	Purge de réseau	03/01/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/01/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	06/01/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien / Vérification de ventouses	16/01/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/01/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	03/02/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	04/02/25	0, ,97150,Saint-Martin,FRANCE France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	06/02/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	11/02/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	20/02/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	20/02/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/02/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Vérification ponctuelle de vanne	13/03/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	18/03/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	19/03/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/04/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/04/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	03/04/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/04/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/04/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/04/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/04/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	03/04/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/04/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	06/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	12/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	12/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	12/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	22/05/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	06/06/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	17/06/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	17/06/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	17/06/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	17/06/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	17/06/25	0,97150,SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	17/06/25	0 97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	30/07/25	Baie Nettle 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	02/09/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	15/09/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	15/09/25	17 Lotissement les Hauts de Concordia 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	16/09/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	18/09/25	105 Lotissement les Terres Basses 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	18/09/25	11 ZA de Bellevue 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	23/09/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	26/09/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	26/09/25	101 Lotissement Oyster Pond 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	26/09/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	26/09/25	2 Impasse Hays Viotty 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	26/09/25	213 Colombier 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	29/10/25	17 Lotissement les Hauts de Concordia 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	101 Lotissement Oyster Pond 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	11 ZA de Bellevue 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	105 Lotissement les Terres Basses 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	2 Impasse Hays Viotty 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	31/10/25	213 Colombier 97150 Saint-Martin France

Commune	Nature	Date	Adresse
ST MARTIN	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	19/11/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	105 Lotissement les Terres Basses 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	11 ZA de Bellevue 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	213 Colombier 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	2 Impasse Hays Viotty 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	34 ZA Hope Estate 97150 Saint-Martin France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	97150 SAINT-MARTIN France
ST MARTIN	Purge de réseau	27/11/25	101 Lotissement Oyster Pond 97150 Saint-Martin France

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de contrôles électrique :

Libellé de l'installation	Date d'intervention
Poste de Chloration de Baie -Rouge	20/11/2025
Poste de Chloration de Norman (Mont Vernon - Cul de Sac)	24/11/2025
Poste de Chloration Quartier D'Orléans (QO)	27/11/2025
Réservoir Mont des Accords	21/11/2025
Réservoir Anse Marcel	24/11/2025
Réservoir Morne Valois	20/11/2025
Surpresseur Anse-Marcel	24/11/2025
Surpresseur Galisbay	25/11/2025
Surpresseur Morne O'Reilly	21/11/2025
Surpresseur Saint-Louis	21/11/2025
Usine Galisbay	24/11/2025

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
ST MARTIN	Chambre de vanne Quartier D'Orléans (QO)	Vanne régulation Quartier d'Orléans (QO)	13/03/25	Curatif
ST MARTIN	Chambre de vanne PAF	Chambre de vanne PAF	30/05/25	Curatif
ST MARTIN	Réseau communal de Saint-Martin - 9715000001	Stab écoulnt - AEPND0070452090 - 28	06/06/25	Curatif
ST MARTIN	Réseau communal de Saint-Martin - 9715000001	Régul P aval Haut de Concordia- AEPND0070559653 - 3	05/09/25	Curatif

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel : Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégataire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.
Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

La garantie pour la continuité de service : Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Les interventions de renouvellement électromécanique sur le contrat de distribution AEP :

Libellé Installation Principale	Matériel Libellé	Montant Vendu Collectivité	Type de renouvellement	Date de mise en service
Réservoir N° 1 Mont des Accords	Morne Valois (stock) - Générateur de Bioxyde	4 046 €	Total	16/09/2025
Réservoir N° 1 Mont des Accords	Mont des Accords(stock) - Générateur de Bioxyde	4 046 €	Total	16/09/2025
Poste de Chloration de Baie -Rouge	Analyseur de Bioxyde de chlore	5 443 €	Partiel	18/01/2025
Poste de Chloration Quartier D'Orléans (QO)	Analyseur de Bioxyde de chlore	5 450 €	Partiel	20/01/2025
Réservoir MORNE VALOIS	Générateur bioxyde de chlore	3 457 €	Partiel	20/01/2025
Réservoir MONT DES ACCORDS	Générateur bioxyde de chlore	2 709 €	Partiel	18/01/2025
Réservoir N° 1 Mont des Accords	Sonde de niveau Bas Réservoir N°1	4 764 €	Total	04/08/2025

Les interventions de renouvellement sur les opérations Réseau (Stab, Vanne réseau, Ventouse) :

Matériel Libellé	Montant Vendu Collectivité	Date de mise en service
Stab écoulnt Ddn 125 - Rue Hollande	8 015 €	06/01/2025
Stab écoulnt DN 152 - Quartier	8 791 €	14/05/2025
Stab écoulnt DN 100 - Gripple Gate	5 274 €	14/05/2025
Stab écoulnt DN 100 - Concordia Haut	7 251 €	29/10/2025
Réd pression - Concordia Haut	947 €	29/10/2025
Réd pression Concordia Haut	947 €	29/10/2025
Ventouse DN 60/65 / 105 - Terre Basse	1 659 €	20/11/2025
Stab écoulnt DN 150 - PAF	6 741 €	03/12/2025
Réd pression DN 150 - PAF	947 €	03/12/2025

Les interventions de renouvellement sur les opérations Réseau (Débitmètre) :

Matériel Libellé	Montant Vendu Collectivité	Date de mise en service
Résevoir N° 1 Mont des Accords - Débitmètre Adduction DN 200	3 990 €	01/07/2025

Les interventions de renouvellement sur l'usine de production :

Libellé Installation Principale	Matériel Libellé	Montant Vendu Collectivité	Date de mise en service
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Armoire électrique pompe P3-P4 (démarrage pompe en direct) - Variateur pompe N°4	17 214 €	02/01/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Canalisation inox DN150 d'alimentation Skid C	3 830 €	29/01/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	PC de supervision	3 149 €	12/02/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	DN 400 Réparation	8 060 €	30/08/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Assise pompe	7 386 €	30/08/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Pompe d'exhaure horizontale N°2 100-P2 - accouplement	17 136 €	01/09/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Climatiseur local EPI	1 635 €	30/10/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Climatiseur bureau stockage électronique	1 635 €	30/10/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Zone pompage Basse pression - Pompe d'exhaure horizontale N°3 100-P3	58 636 €	10/12/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Zone pompage Basse pression - Pompe d'exhaure horizontale N°1 100-P1	58 636 €	10/12/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Microfiltre N°2 300-MF02	56 347 €	18/12/2025
USINE DE DESSALEMENT GALISBAY	Microfiltre N°1 300-MF01	56 578 €	18/12/2025

Bilan Financier Compte de renouvellement Contrat Distribution sur les installations :

	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53
DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dotation (€)	1 484	17 808	17 808	17 808	17 808	17 808	17 808	17 808
COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Coefficient de la dotation K2	1,00000	1,00000	1,00950	1,01040	1,07510	1,18400	1,19560	1,14500
Coefficient de report de solde K3	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Dotation actualisée (€)	1 484	17 808	17 977	17 993	19 145	21 085	21 291	20 390
Report de solde actualisé (€)		1 484	-23 510	-58 919	-53 128	-43 717	-38 757	-48 998
Renouvellement Total		**42 802**	**53 386**	**12 202**	**9 735**	**16 124**	**31 533 €**	**29 914**
Solde (€)	**1 484**	**-23 510**	**-58 919**	**-53 128**	**-43 717**	**-38 757**	**-48 998**	**-58 522**

saur
Saint-Martin

Bilan Financier Compte de renouvellement Réseau Contrat Distribution (STAB, Vanne réseau, Ventouse):

	Réseau - 58	Réseau - 58	Réseau - 58	Réseau - 58	Réseau - 58	Réseau - 58	Réseau - 58	Réseau - 58
DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dotation (€)	1 667	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Coefficient de la dotation K2	1,00000	1,00000	1,00950	1,01040	1,07510	1,18400	1,19560	1,14500
Coefficient de report de solde K3	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Dotation actualisée (€)	1 667	20 000	20 190	20 208	21 502	23 680	23 912	22 900
Report de solde actualisé (€)		1 667	-4 901	-1 030	19 178	36 601	50 508	62 016
Renouvellement Total		**26 568**	**16 319**	**0**	**4 079**	**9 773**	**12 404**	**33 639**
Solde (€)	**1 667**	**-4 901**	**-1 030**	**19 178**	**36 601**	**50 508**	**62 016**	**51 277**

saur Saint-Martin

Bilan Financier Compte de renouvellement Réseau Contrat Distribution (Débitmètres réseau et Surpression):

	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53
DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dotation (€)	828	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940
COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Coefficient de la dotation K2	1,00000	1,00000	1,00950	1,01040	1,07510	1,18400	1,19560	1,14500
Coefficient de report de solde K3	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Dotation actualisée (€)	828	9 940	10 034	10 043	10 686	11 769	11 884	11 381
Report de solde actualisé (€)		828	-8 212	-11 409	-7 517	-6 584	-8 767	-13 319
Renouvellement Total		**18 980**	**13 231**	**6 152**	**9 753**	**13 952**	**16 437**	**3 990 €**
Solde (€)	**828**	**-8 212**	**-11 409**	**-7 517**	**-6 584**	**-8 767**	**-13 319**	**-5 928**

saur
Saint-Martin

Bilan Financier compte de Renouvellement Contrat Production :

	CPT-53	CPT-53	CPT-53 + Lettre de subtitution	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53	CPT-53
DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Dotation (€)	12 983	152 860	152 860	152 860	152 860	152 860	152 860	152 860
COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Coefficient de la dotation K2	1,00000	1,00000	1,00950	1,01040	1,07510	1,18400	1,19560	1,14500
Coefficient de report de solde K3	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000
Dotation actualisée (€)	12 983	152 860	566 970	154 450	164 340	180 986	182 759	175 025
Report de solde actualisé (€)		12 983	-52 683	381 835	150 592	-67 688	12 826	136 524
Renouvellement Total		**218 526**	**132 452**	**385 693**	**382 619**	**100 473**	**59 061**	**290 245**
Solde (€)	**12 983**	**-52 683**	**381 835**	**150 592**	**-67 688**	**12 826**	**136 524**	**21 304**

saur Saint-Martin

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Docusign Envelope ID: 6D7AF395-DF16-8677-8040-81E75E80023C

XL Insurance

ATTESTATION D'ASSURANCE

XL Insurance Company SE, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1er Avril 2026 au 31 Mars 2027 inclus, *sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Puteaux, le 1 avril 2026

Signed by:
XL CATLIN SERVICES SE
06BE1026E8D64F9...

XL Insurance Company SE
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX
Telephone: +33 1 56 92 80 00 **axaxl.com**

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX , enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

Responsabilité civile

saur Saint-Martin

Allianz

Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL002815** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité Civile Après Livraison			
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)	20 000 000	EUR	Par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

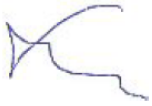
Période d'assurance du 01/04/2026 au 31/03/2027

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 31/03/2026

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :



saur
Saint-Martin

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé89 rue Taitbout - 75009 Paris, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° **AP392620** pour la période de validité **du 01/01/2026 au 31/12/2026** couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE
Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT
Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)
Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL
Réalisation d'une opération de construction portant sur la maitrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :
Voiries Réseaux Divers:
- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :
- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

GENERALI
Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



• aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.

• aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.

• aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.

• aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P[1] ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P[2],

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P[3] ,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

([1]) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).
([2]) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).
([3]) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2.ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie



c



Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code. La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires. Elle est gérée en capitalisation.	○ **En Habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. ○ **Hors habitation :** Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances. ○ **En présence d'un CCRD :** Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.
Durée et maintien de la garantie	
La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3.GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.	6.000.000 € par sinistre
Durée et maintien de la garantie	
Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.	

Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 02/01/2026

GENERALI
Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur
Saint-Martin



Generali Iard
89 rue Taitbout
75009 Paris
Entreprise régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 552 062 663



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_01NBYI
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris - UDI ADEME FR232327_01NBYI
Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur
Saint-Martin

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement

AIG

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° **7 201 983**, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	**25.000.000 €**	**25.000.000 €**
- **dont Garantie Responsabilité Civile (A)** *y compris au titre du* ***préjudice écologique***	25.000.000 €	25.000.000 €
- *dont dommages matériels et immatériels*	*25.000.000 €*	*25.000.000 €*
- *dont dommages aux biens confiés et biens des préposés*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés*	*10.000.000 €*	*25.000.000 €*
- **dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont dommages environnementaux en l'absence de pollution*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)**	15.000.000 €	15.000.000 €
- *dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie*	*5.000.000 €*	*15.000.000 €*
- *dont frais relatifs à une pollution subie*	*15.000.000 €*	*15.000.000 €*
- **dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.**	2.500.000 €	2.500.000 €
- **dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »**	25.000.000 €	25.000.000 €
- **dont garantie du fait des activités d'épandage de boue**	5.000.000 €	15.000.000 €
- **dont dommages causés par l'amiante** selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- **dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis**	150.000 €	500.000 €

** il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la* ***période d'assurance*** *sans renouvellement annuel des capacités.*

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du **1er avril 2026** au **1er avril 2029 à zéro heure** pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des règlementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 30 mars 2026

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 49 02 42 22
Facsimile: 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.
Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

saur Saint-Martin

Attestation Tous risques chantiers

GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

Assuré :
SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1er avril 2026, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : • le coût estimé est inférieur à 40 000 000 euros. • la durée des travaux est inférieure à 40 mois • la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : • des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE • des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA

La présente attestation est valable pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI Iard** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 24 mars 2026

GENERALI Iard
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 639 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03FBRV
Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03FBRV
Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 041 920 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 255 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327_03P5RV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

saur Saint-Martin



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relient la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'usager sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m^3/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégataire, destruction d'un ouvrage…).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégataire (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU: ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU: il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, …) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Les nouveaux textes réglementaires

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES EAU POTABLE 2025

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2025 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

ENVIRONNEMENT

➔ **Décret n° 2025-239 du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement et des installations nucléaires de base et modifiant les dispositions relatives à l'utilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie pour des usages non domestiques**

Le décret du 14 mars 2025 permet l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour certains usages domestiques, en remplacement de l'eau potable, lorsque la qualité de ces eaux n'a aucune influence, directe ou indirecte, sur la santé des usagers. Le décret annonce l'arrêté du même jour. Il prévoit également des modifications des dispositions du code de l'Environnement relatives à l'utilisation d'eaux de pluie et d'eaux usées traitées pouvant être utilisées pour des usages non domestiques afin de clarifier son champ d'application.

➔ **Arrêté du 14 mars 2025 relatif à l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques au sein des installations classées pour la protection de l'environnement**

L'arrêté définit les critères de qualité et les conditions techniques à respecter pour l'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine, dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), pour des usages dits « domestiques », tels que le lavage du linge, le lavage des sols intérieurs, l'évacuation des excreta ou l'arrosage des espaces verts à l'échelle des bâtiments. Cet arrêté détaille également les utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine qui peuvent être librement mises en œuvre et celles dont les critères de qualité et les conditions techniques sont préalablement fixées.

En définissant ces règles, son objectif est de favoriser la sobriété hydrique des installations classées pour la protection de l'environnement par la réutilisation d'eau non potable afin de préserver la ressource en eau provenant du réseau d'alimentation en eau potable ou du milieu naturel.

➔ **Décret n° 2025-804 du 11 août 2025 portant diverses dispositions de simplification du droit de l'environnement**

Le décret met notamment en place une procédure dématérialisée pour la transmission de la déclaration et des rapports accident/incident à l'inspection des installations classées (R.512-69) avec une entrée en vigueur différée au 1er janvier 2026

Une autre mesure concerne les inventaires faune-flore réalisés pour l'évaluation environnementale des projets (ajout d'un article R.411-21-4 au code de l'environnement). Le texte fixe à cinq ans la durée de validité de ces inventaires réalisés dans le cadre de la description de l'état initial et de l'évaluation des incidences notables directes et indirectes d'un projet sur la biodiversité. Le cas échéant, l'autorité compétente peut solliciter des compléments ou actualisations nécessaires.

PFAS

➔ **Loi du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS)**

Depuis le 1er janvier 2026, sont interdits à la fabrication, à l'importation, à l'exportation et à la mise sur le marché des produits suivants contenant des PFAS : cosmétiques,farts (revêtement sous les skis),

-vêtements, chaussures et leurs imperméabilisants (excepté les vêtements et chaussures de protection, comme ceux des militaires ou des pompiers).

Cette interdiction sera étendue au 1er janvier 2030 à tous les textiles (d'ameublement, par exemple) contenant des PFAS (sauf exceptions, comme les textiles techniques à usage industriel, qui seront listés par décret).

Ces interdictions ne concerneront pas les produits contenant seulement des traces de PFAS. Des seuils de concentration résiduelle seront définis par décret.

- ➔ **RÈGLEMENT (UE) 2025/1988 DE LA COMMISSION du 2 octobre 2025 – Substances per- et polyfluoroalkylées dans les mousses anti-incendie**

La réglementation européenne et française (UE 2025/1988) entrée en vigueur fin 2025 va **interdire progressivement l'usage et la mise sur le marché des extincteurs contenant des agents fluorés (PFAS).** Le calendrier prévoit des dates clés : à partir de 2026 pour la mise sur le marché et une interdiction générale d'utilisation à partir de 2030.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

- ➔ **DICT**

Rappel :

À partir du 1er janvier 2026, la réglementation dite « anti-endommagement » évolue et franchit une nouvelle étape à travers l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en matière de cartographie des réseaux, visant à renforcer la sécurité des chantiers et la fiabilité des données de localisation des ouvrages.

Cartographie en classe A : réseaux sensibles : classe A obligatoire sur tout le territoire/ Réseaux non sensibles : au 1er janvier 2026 pour les exploitants de réseaux non sensibles en unité urbaine ; au 1er janvier 2032 pour les exploitants de réseaux non sensibles hors unité urbaine

Généralisation de l'usage du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) : Dès qu'il existe dans la zone géographique concernée, les réponses aux DT/DICT devront s'appuyer sur ce référentiel cartographique.

- ➔ **Évolutions apportées par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du Code de la santé publique**

Rappel :

- De nouvelles limites de qualité dans l'eau potable sont introduites permettant ainsi une meilleure protection de la santé du consommateur vis-à-vis de certains paramètres d'intérêt, notamment les sous-produits de la désinfection – chlorates, chlorites, acides haloacétiques – les composés perfluorés, le bisphénol A, l'uranium chimique, les microcystines. Le suivi de ces nouveaux paramètres en eaux distribuées, et pour certains également en eaux brutes utilisées pour la production d'eau potable, est attendu au plus tard pour le 1er janvier 2026

- Mise en place du mécanisme de vigilance pour les paramètres de la liste de vigilance (nonylphénol, 17-béta-estradiol) à compter du 1er janvier 2026

- Mise à jour des modalités d'adaptation du suivi de la qualité de l'eau (simplification) à compter du 1e janvier 2026

- ➔ **LOI n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »**

La loi abroge le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération. Ce transfert redevient facultatif, comme c'était le cas avant l'entrée en vigueur de la loi "NOTRe", pour l'ensemble des communes qui n'avaient pas encore transféré leurs compétences au 23 avril 2025, date d'entrée en vigueur de la loi. En revanche, les transferts déjà réalisés à cette date ne pourront pas être remis en cause.

Les communes n'ayant pas encore transféré ces compétences auront désormais le choix de les confier ou non, en tout ou partie, à un syndicat, quelle que soit sa date de création (suppression de l'obligation d'une création antérieure au 1er janvier 2019), ou à leur communauté de communes ou d'agglomération.

➔ **Décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 d'application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales relatif à la transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement et de l'article L. 1321-9 du code de la santé publique**

Ce texte vise à adapter les obligations relatives à la mise en ligne d'informations relatives aux services publics d'eau et d'assainissement. Il fait suite à l'ordonnance de transposition de la nouvelle directive "eau potable" (ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine) qui prévoit notamment une meilleure information des usagers sur la production d'eau, l'organisation du service public de distribution de l'eau, la qualité de l'eau et la facture d'eau. Ce texte apporte ainsi des précisions sur les informations à faire figurer dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Et renvoie au décret le soin de préciser les indicateurs qui doivent y figurer et sont transmis au système d'information dédié (mentionné au 1° du I de l'article R.131-34 du code de l'environnement), ainsi que les modalités de transmission de ces données.

➔ **Accise électricité : nouveaux tarifs réduits 2026 (PLF)** :

Fin de l'ARENH. L'article Article L336-8 - Code de l'énergie - **Article L336-8 - Code de l'énergie - Légifrance** dispose que : *« Le dispositif transitoire d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique est mis en place à compter de l'entrée en vigueur du décret mentionné à l'article L. 336-10 et jusqu'au 31 décembre 2025. (...) »*

L'accise électricité du PLF précise en son article 18 précise :

Le tarif réduit à 0,5 €/MWh tel qu'il existe aujourd'hui prend fin au 31 décembre 2025.

Dès le 1er janvier 2026, quatre catégories fiscales sont introduites, avec des seuils d'intensité énergétique plus structurés.

Le Conseil constitutionnel a été saisi du projet de loi de finances les 4, 5 et 6 février 2026. La loi de finances n'a donc pas encore été promulguée à date d'élaboration de cette veille.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➔ **Décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics**

Le décret modifie les seuils prévus par les articles R. 2122-8 et R. 2132-2 du code de la commande publique. Plus précisément, le décret rehausse le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de faible montant, de 40 000 euros à 60 000 euros hors taxes (HT) pour les marchés de fournitures ou de services et de 40 000 euros à 100 000 euros pour les marchés de travaux